

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA  
18 mai 2014, Montréal, Canada**

---

La réunion est ouverte à 8h30.

**1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage. Il tenait à remercier toutes les personnes présentes pour leurs chaleureux vœux suite à sa nomination comme président de l'Agence. Il avait assisté à nombre de réunions à cette table pendant plusieurs années et respectait le travail de chacun. Il appréciait les messages bienveillants de ses collègues du Mouvement sportif et des gouvernements. La veille, il avait rencontré les représentants du Conseil de l'Europe. La réunion avait été fructueuse et des progrès importants s'annonçaient dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il était fort encouragé par le taux de participation à la réunion (membres et observateurs inclus). Ces mots d'accueil étant dits, la réunion pouvait commencer.

Il amorce la réunion en souhaitant la bienvenue à quelques personnes, notamment à M. Rodríguez, de Puerto Rico, qui assistait à sa première réunion. Il saluait Mme Elwani, ancienne représentante des sportifs dont les fonctions avaient changé. M. Kim, de Corée, siégeait également à cette table pour une première fois. Son pays accueillerait d'importantes manifestations sportives dans les années à venir. Il saluait également M. Tony Estanguet, champion olympique en canoë, représentant les sportifs du monde entier, ainsi que M. Yateda, d'Éthiopie, membre du Comité Finance et Administration et M. Gottlieb représentant les États-Unis. Parmi les autres membres qu'il saluait : M. Seretse, du Botswana, Mme Scott, présidente du Comité des sportifs et représentante de l'ACNO et M. Edwin Moses, nouveau président du Comité Éducation de l'AMA et président du Conseil de l'USADA.

Il distribue la liste des présences et demande aux membres et aux observateurs de la signer.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; Le Rév. et Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; M. Toni Pascual, président, Comité antidopage du CIP; le professeur Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; M. Budgett, représentant M. Patrick Baumann, membre du CIO, Secrétaire général, FIBA; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président, Comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Richard Pound, membre du CIO; Mme Rania Elwani, représentante de l'ACNO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la Commission médicale de l'OSP; Mme Beckie Scott, représentante de l'ACNO; M. Andrey Kryukov, membre exécutif du Conseil, Comité national olympique du Kazakhstan; le Dr Tamás Aján, membre du CIO, président de l'IWF; Professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. Francesco Ricci Bitti, président, ITF; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Mme Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; Mme Kirsty Coventry,

membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Romain Schneider, ministre des Sports, Luxembourg; M. Leo Varadkar, ministre des Transports, du Tourisme et des Sports, Irlande; Mme Vermeersch, représentant M. Philippe Muyters, ministre flamand des Finances, du Budget, de l'Emploi, de l'Aménagement du Territoire et des Sports; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Pavel Kolobkov, vice-ministre aux Sports, Fédération russe; M. Abdisa Yadeta, commissaire, Commission fédérale du Sport, Éthiopie; M. Vincent T. Seretse, ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Botswana; M. Ghoniem, représentant M. Khaled Abdel Aziz, ministre de la Jeunesse et du Sport, Égypte; M. Michael K. Gottlieb, directeur des programmes nationaux, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de la lutte contre la drogue, Bureau exécutif du Président, États-Unis; M. Ernesto Irurueta, président, CONSUDE; M. Ramón Orta Rodríguez, président, CONCECADE; M. Yoshitaka Sakurada, ministre chargé du Sport, Japon; M. Chong Kim, vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme, République de Corée; Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président, Comité antidopage d'Arabie saoudite; M. Jiang Zhixue, représentant M. Duan Shijie, ancien vice-ministre, Administration générale du Sport d'état, Chine; M. Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; M. Gendall, représentant M. Murray McCully, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. MacAdam, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada.

Les membres de la direction de l'AMA suivants assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Programme de développement; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; Dr Alan Vernec, directeur médical; M. Olivier Niggli, directeur, Affaires juridiques; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine et M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Andy Parkinson, Alain Lobognon, Sang-min Lee, Martin Vaso, Seung-jin Choi, Byung-jin Park, Kenny Lee, Louise Barton, Una May, Roxanne Malo-Lauzon, Linda Beauparlant, Yang Yumin, Chen Zhiyu, Doug MacQuarrie, Joe Van Ryn, Natalia Zhelanova, Liene Kozlovskas, Falcon D. Sedimo, Alexandre Husting, Alexander Schischlik, Françoise Dagouret, Christian Thill, Andrew Ryan, Marcellin Dally, Yves Defoort, Joseph de Pencier, Kari Tollikko, Magdolna Trombitas, Yaya Yamamoto, Shin Asakawa, Atsuyuki Asano, Yoshihisa Nagayama, Sergey Khrychikov, Robert Manfred, Takashi Nakagawa, Ayako Ito, Olivier Keraudren, Laurent Belleguic et Marc Braibant.

#### – 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demandait si quelqu'un souhaitait divulguer une situation de conflit d'intérêts.

## **2. Procès-verbal de la réunion tenue le 15 novembre 2013 à Johannesburg**

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation tenue en novembre 2013 à Johannesburg, dans le cadre de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il leur demandait s'il pouvait approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues à cette occasion.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 15 novembre 2013 est approuvé et dûment signé.

### **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport se trouvait dans leurs dossiers. Il ne soulèverait donc que quelques points d'intérêt.

Le premier point concernait la Convention de l'UNESCO. M. Saleh Konbaz, président de la Conférence des parties de l'UNESCO, ferait une présentation plus tard dans la journée. La direction de l'AMA et celle de l'UNESCO s'étaient réunies en décembre dernier afin de discuter de la Conférence des parties de 2015, plus particulièrement des responsabilités des états parties en vertu de la Convention, le programme de surveillance 2015 et d'autres questions pertinentes. Les suggestions de l'AMA avaient été bien accueillies par l'UNESCO et vice versa.

Au sujet d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes, il dit que l'AMA avait besoin de deux personnes affectées à ces organisations. Le mandat de M. Matthieu Holz, du gouvernement français, arriverait à échéance en juin. Ainsi, il y aurait un poste à pourvoir à Interpol pour assurer la relève. Il demandait aux différents gouvernements d'examiner la possibilité de détacher un membre de leurs forces de l'ordre à Lyon pour ce mandat. L'AMA avait également besoin d'une personne affectée à l'Organisation mondiale des douanes à Bruxelles.

Son rapport faisait mention des ONAD importantes avec lesquelles l'AMA collaborait dans le but d'assurer la qualité des services. L'ONAD du Brésil – appelée ABCD – avait progressé. Son personnel comptait 17 membres et on envisageait de réaliser quelque 800 tests au pays cette année. L'AMA avait fait part de ses préoccupations au CIO et continuerait de collaborer avec le CIO et le Comité organisateur pour assurer la réussite du programme de cette ONAD aux Jeux de Rio en 2016. En outre, l'AMA travaillerait avec l'ONAD ABCD afin de s'assurer de la qualité de ses pratiques et de la formation adéquate des ACD et des escortes en prévision des JO, de même que la qualité de ses programmes antidopage pour les années à venir.

Au sujet des ONAD, il dit que l'AMA poursuivait ses travaux, entre autres avec le Brésil. Cette ONAD – appelée ABCD – avait progressé. Son personnel comptait 17 membres, dont M. Luis Horta, membre éminent en Europe, particulièrement au Portugal. Ce dernier avait joint l'ONAD pour une période déterminée. L'AMA croyait que l'expertise en antidopage de M. Horta serait précieuse, particulièrement au vu de l'expérience limitée de l'équipe en place. L'ONAD brésilienne n'était toujours pas fonctionnelle, mais comptait réaliser quelque 800 tests cette année. Tous devaient être prêts pour réaliser des activités à l'échelle nationale et appuyer le Comité organisateur et le CIO en 2016. et ailleurs.

L'AMA avait dû reporter sa visite en Inde, prévue en juin. Ce pays était disposé à accueillir l'AMA mais devait, pour l'heure, élire et former un nouveau gouvernement. Ceci aurait un impact sur certains dossiers. L'AMA devait patienter un peu afin de rencontrer les personnes pertinentes au sein de l'ONAD. On espérait s'y rendre en septembre ou en octobre 2014.

L'AMA était ravie des progrès réalisés en Jamaïque. Le ministre jamaïcain avait accueilli et mis en place les recommandations formulées par l'AMA, notamment un remaniement complet au niveau de la gouvernance du Conseil de JADCO. Parmi les autres mesures : nomination d'un nouveau Conseil, question des conflits d'intérêts, nouveau personnel, etc. En outre, l'AMA avait formé un partenariat avec JADCO et le CCES afin d'assurer la formation du nouveau personnel. Il se réjouissait de la contribution des Canadiens dans ce dossier. Il avait très hâte d'annoncer la bonne marche du programme, comme c'était le cas en 2011 et en 2012.

Il n'avait aucune information à rapporter sur le Nigeria, pays aux prises avec des conflits politiques et civils. Le vice-président et le directeur du bureau régional africain de l'AMA avaient discuté avec les représentants de ce pays; l'AMA aiderait le Nigeria afin qu'il respecte ses engagements quant à la mise en place d'un programme national. Ce

pays disposait d'une législation, mais d'aucune ONAD. La collaboration de l'AMA se poursuivrait dans cet important pays africain.

Du côté de l'Égypte, les choses avaient avancé. Cependant, l'AMA devait s'assurer que l'agence nationale prélève suffisamment d'échantillons pouvant justifier l'établissement d'un laboratoire. Il rappelait aux membres qu'ils avaient accepté d'inscrire le laboratoire du Caire à la liste de laboratoires candidats. Afin de faire avancer ses progrès, l'Égypte devait établir un programme national antidopage. L'AMA collaborait avec les autorités de ce pays à ce chapitre.

Au sujet du Kenya, il dit que l'AMA avait encouragé le gouvernement kényan à mener une enquête dans ce pays. L'enquête était complétée et un rapport avait été soumis au ministre. L'AMA n'avait pas obtenu copie de ce rapport, mais avait entendu parler de certaines parties du rapport lors d'une conférence médiatique tenue au Kenya. L'AMA avait écrit au ministre l'avant-veille, lui demandant une copie de ce rapport et lui offrant le soutien de l'AMA pour la mise en œuvre de ses recommandations. Toutefois, il fallait s'assurer de mettre en œuvre ces recommandations et d'offrir tout le soutien requis au gouvernement kényan à ce chapitre. L'AMA suivrait cette situation de près et en informerait les membres.

Au sujet d'ADAMS, il dit que l'AMA avait lancé un appel d'offres pour la mise en œuvre d'une plateforme cruciale consacrée aux enquêtes. L'AMA devait mettre son système ADAMS à niveau et intégrer une telle plateforme afin de recueillir, colliger et partager les renseignements sur les enquêtes. L'AMA cherchait des firmes de TI intéressées par un tel projet. Il espérait que cet appel porte ses fruits dans les semaines à venir. L'AMA pourrait ensuite s'adresser au Comité Finance et Administration en juillet pour parler des coûts.

Au sujet de la direction de l'AMA, il souligne que M. Andersen assistait à sa toute dernière réunion du Comité exécutif en tant que directeur du département Standards et harmonisation. Son départ serait regretté. Au sein de l'AMA depuis plus de 12 ans, M. Andersen comptait retourner dans son pays natal, la Norvège, et œuvrer au sein du gouvernement et du Comité olympique. Il lui souhaitait la meilleure des chances et le remerciait pour ses loyaux services. Du même coup, il tenait à souhaiter la bienvenue à M. Niggli, qui était de retour à Montréal à titre de directeur des opérations (COO) et d'avocat général. Son expertise serait très précieuse pour l'AMA. Tous connaissaient bien M. Niggli et étaient ravis de le retrouver.

Toujours au point de la direction, mais d'ordre général cette fois, il dit que l'AMA restructurait ses activités afin d'être en mesure de réaliser toutes les activités requises des suites de la révision du Code et des Standards internationaux. L'AMA faisait le nécessaire à ce chapitre, surtout à l'aube de l'entrée en vigueur de ces documents, le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En outre, l'AMA se pencherait sur les ressources et les sommes requises au moment de dresser son budget pour 2015. L'équipe de direction inscrirait ses besoins dans le projet de budget. Il souhaitait que les membres se prononcent sur les activités à prioriser dans les mois à venir, en insistant sur le fait que cette priorisation était essentielle. Il fallait tenir de sérieuses discussions à ce sujet. Il fallait aussi tenir compte des recommandations du rapport de M. Pound et des coûts s'y rattachant. La tâche de l'AMA ne cessait de s'alourdir et ses coffres n'étaient pas plus garnis.

Les activités de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques avaient connu un vif succès. Les équipes des Observateurs indépendants aux deux manifestations avaient réalisé leurs activités avec brio. Leurs rapports pouvaient être consultés sur le site Web de l'Agence. Il tenait à féliciter personnellement les deux équipes. Les équipes de sensibilisation aux JO et aux JP avaient aussi fait mouche. Il les remerciait pour leur excellent travail et les félicitait au nom de l'AMA.

La question de la contamination alimentaire – au Mexique et en Chine – était toujours problématique. L'AMA développait actuellement un projet de recherche au Mexique et le gouvernement mexicain collaborait pleinement. Il espérait que les conclusions de la recherche donnent lieu à des analyses de clenbutérol en laboratoire qui feraient la

lumière sur cette substance. L'AMA et les autorités mexicaines collaboraient dans ce dossier.

L'AMA avait examiné la situation de l'hGH, des suites de la décision du TAS dans l'affaire Veerpalu. Les deux équipes de recherche avaient achevé leur rapport. On avait produit – et soumis à publication – une seule étude jumelant les deux projets de recherche. Le document serait vraisemblablement publié dans les semaines à venir. Par la suite, l'AMA aviserait les OAD qu'elles pourraient à nouveau effectuer des contrôles à l'hGH et analyser dûment les échantillons conservés. Les limites de décision indiquées dans les projets de recherche différaient légèrement de celles utilisées antérieurement et critiquées dans l'affaire Veerpalu. Dans l'affaire Sinkewitz, le panel du TAS avait conclu que le document technique de l'AMA était satisfaisant pour les analyses de détection de l'hGH. L'appel du sportif avait donc été rejeté.

Les autres cas qui figuraient dans son rapport étaient mentionnés. Le premier concernait un sprinter jamaïcain, Campbell Brown. L'AMA remarquait une tendance chez le TAS à évaluer de la même manière la responsabilité objective pour les OAD et pour les athlètes. Ce cas impliquait la collecte d'un échantillon partiel non conforme au SIC. L'échantillon partiel n'avait pas été scellé, contrairement à la norme, et avait été laissé au sportif plutôt qu'à l'ACD. En somme, l'échantillon non scellé avait été laissé sans surveillance pendant un certain temps. Le panel avait conclu que ce manquement avait affecté l'intégrité de l'échantillon, notamment par une contamination environnementale. L'AMA demandait aux OAD de faire preuve de prudence afin qu'il n'y ait aucun dérapage. Dans ce cas, on soulignait l'importance d'un prélèvement d'échantillon en toute conformité.

Le deuxième cas impliquait deux joueurs de badminton coréens, sanctionnés pour manquement à l'obligation de transmettre les informations sur leur localisation. Ceux-ci prétendaient ne pas connaître cette obligation. La fédération nationale n'avait pas informé les athlètes, mais avait assumé la responsabilité de fournir ces informations à la fédération internationale. La FI avait pris connaissance de la situation, l'avait jugé inacceptable pour les sportifs et avait ignoré les sanctions. La FI avait aussi imposé une amende à la FN pour cette erreur. Cette situation montrait à l'AMA qu'à l'échelle nationale, plusieurs choses échappaient à son contrôle et au contrôle des ONAD. L'AMA devait collaborer avec les FI afin d'assurer que les instances nationales respectent les règles établies en vertu du Code.

Enfin, le dernier cas cité dans son rapport concernait un nageur colombien. L'affaire s'était rendue devant le TAS sans que l'AMA ne soit informée. L'AMA aurait souhaité que le TAS l'informe de tous les cas de dopage présentés à ce tribunal. Le dossier d'appel de l'Association nationale de natation de Colombie présenté devant le TAS était désorganisé. Si l'AMA avait été informée, elle aurait pu s'assurer de présenter les preuves adéquates au panel.

Dans ce cas-ci, les athlètes avaient été innocentés, mais le panel avait critiqué le laboratoire. L'AMA avait examiné le dossier remis au panel afin de décider si elle devait agir par rapport au laboratoire. Aucune mesure disciplinaire ne semblait justifiée. Il n'en restait pas moins que l'AMA avait dû composer avec les médias à cause du tollé provoqué suite à cette affaire.

Enfin, un autre point qui ne figurait pas dans son rapport concernait les données antidopage pour 2013 (statistiques). Fidèle à l'habitude, l'AMA transmettrait les données provisoires aux OAD, aux fins de révision et de commentaires. Le rapport faisait état de nombreux points, notamment l'importance pour tous d'utiliser ADAMS, parce que les informations transmises dans cette plateforme étaient très importantes. Si tout le monde utilisait ADAMS, l'AMA serait en mesure d'analyser plus efficacement les tendances et les pratiques antidopage.

Il explique que quelque 292 000 échantillons avaient été prélevés en 2013, une hausse par rapport à 2012. On notait également une hausse de résultats d'analyse anormaux. En outre, 642 autorités de contrôle avaient transmis des échantillons aux

laboratoires. Ce rôle ne revenait pas aux FI, aux ONAD ou aux ORAD, mais bien aux nombreuses autorités de contrôle. L'AMA veillerait à ce que ces nombreuses autorités de contrôle soient conformes au Code et au Standard international pour les laboratoires (SIL).

Ceci mettait fin à sa présentation. Il était aussi tenu de rendre compte au Conseil de fondation des décisions prises la veille par le Comité exécutif. Trois décisions avaient été rendues. La première concernait un amendement à la Liste des interdictions 2014, à savoir l'ajout du xénon et de l'argon. Une telle modification mettrait en branle le processus auprès de l'UNESCO et des États parties en bonne et due forme. Le changement entrerait en vigueur au terme de tout le processus de 90 jours, soit en août 2014.

En outre, il dit que le Comité exécutif avait approuvé six documents techniques se rapportant aux analyses et aux laboratoires, de même que deux bourses de recherche en sciences sociales, une de 25 000 \$ et l'autre de 50 000 \$. Nombre de recommandations seraient aussi faites au Conseil tout au long de la journée.

LE PRÉSIDENT invitait les membres à formuler leurs questions ou commentaires.

M. POUND voulait faire quelques commentaires. L'un d'eux concernait la situation en Jamaïque. À son avis, si on jugeait des résultats, toute cette affaire n'avait pas été gérée efficacement. La situation exigeait un suivi très serré et rigoureux.

Au sujet du Kenya, il notait que l'AMA espérait obtenir une copie du rapport. Il souhaitait que l'AMA fasse beaucoup plus qu'espérer un tel rapport. Cette situation devait avancer.

Dans une situation d'appel, lorsque l'AMA savait que des défis d'ordre scientifique se posaient de part et d'autre, il proposait qu'elle fasse le nécessaire pour encourager le TAS à nommer ses propres experts. Ceux-ci pourraient aider le panel à évaluer efficacement les éléments de preuve. Il n'était pas convaincu que la kyrielle d'avocats siégeant au panel comprenait les questions scientifiques qu'on leur présentait, ce qui pouvait donner lieu à des décisions incohérentes.

Quatrièmement, il dit que l'AMA était au fait d'une situation voulant que des laboratoires non accrédités analysent des échantillons à la demande des FI et remettent les résultats à ces FI. Il se demandait si l'AMA suivait de près la gestion des résultats de ces FI ou s'il existait un système parallèle privé. Cette dernière option ne lui semblait pas appropriée.

Enfin, il tenait à féliciter M. Andersen pour sa contribution à la lutte contre le dopage dans le sport depuis la fondation de l'AMA. L'Agence avait été privilégiée de compter sur un homme si intègre, dévoué et chevronné.

M. SCHNEIDER dit qu'il n'avait pu, à regret, prendre part à la Conférence de Johannesburg. Il informe les membres que le premier ministre de son pays l'avait nommé ministre des Sports après les élections. Au nom des représentants de l'Europe, il souhaitait parler d'un point soulevé dans les rapports préliminaires, à savoir l'impact de la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Comme il l'avait fait en 2013, il rappelait la nécessité urgente d'évaluer les coûts rattachés à cette mise en œuvre. Une telle évaluation devait être produite avant les prochaines réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation afin d'éclairer les membres.

Au titre des coûts rattachés au Code, il rappelait aux membres que les activités prioritaires devaient être l'établissement de normes et la supervision de la conformité. L'AMA n'était pas une agence de développement et ne pouvait s'acquitter de toutes les tâches. La supervision devait figurer au premier plan.

M. BUDGETT remercie le directeur général pour son rapport et pour le document sur les données antidopage (statistiques). Si les résultats d'analyses anormaux étaient importants, les violations des règles antidopage l'étaient davantage. Il se demandait si

l'AMA comptait inclure la composante de la violation des règles antidopage dans ses rapports et si elle envisageait d'imposer l'utilisation d'ADAMS à toutes les OAD.

LE PROFESSEUR DVORAK appuyait la remarque de son collègue au sujet des violations des règles antidopage. En 2013, on avait noté une nouvelle hausse de 10% des procédures liées aux échantillons de dopage. À son avis, on devait plutôt chercher à découvrir combien de violations des règles antidopage avaient été commises depuis 2005. Il fallait se pencher sur la stratégie future et l'efficacité des programmes.

Son deuxième point concernait le clenbutérol. Ce problème, regrettamment, ne se limitait pas au Mexique. On avait rapporté des cas de contamination de viande au clenbutérol dans un autre pays en Amérique latine. Des recherches, visant des joueurs de football et la population en général, avaient été amorcées sur des échantillons d'urine et de cheveux dans ce pays. L'AMA devait prendre ces études au sérieux, voire lancer des enquêtes dans d'autres pays d'Amérique latine. À quelques semaines de la Coupe du monde de football, un autre joueur mexicain avait testé positif au clenbutérol. Ceci pouvait constituer un véritable problème, considérant que le joueur en question était un joueur important provenant d'un autre pays en Amérique latine. À son avis, l'AMA ne devait pas laisser cette question entre les mains seules du gouvernement mexicain, elle devait agir. Des cas positifs ou des résultats anormaux au clenbutérol étaient rapportés tous les mois au Mexique et en Amérique latine. L'AMA devait réagir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions et aux commentaires des membres. Il dit à M. Pound que l'AMA suivait de très près la situation en Jamaïque. Cette question figurait toujours à l'ordre du jour de l'Agence. Un partenaire de l'AMA, le CCES, l'aidait beaucoup à ce chapitre.

L'AMA avait demandé une copie du rapport aux autorités du Kenya. Ce rapport avait été rédigé à l'intention du ministre et non de l'Agence. En insistant, l'AMA en obtiendrait copie, ce qui ne devait pas tarder, à son avis.

La question du TAS recourant à ses propres experts avait été soulevée à maintes reprises auprès du TAS. Il espérait que ce tribunal envisage cette option, surtout dans des causes plus pointues.

L'AMA savait que certains laboratoires non accrédités étaient en activité. Cependant, l'AMA ignorait que les FI faisaient appel à eux pour obtenir des résultats, contournant ainsi le processus de gestion des résultats en place. L'AMA en discuterait avec ses départements de la Science et des Affaires juridiques.

Il dit à M. Schneider que l'AMA était parfaitement consciente de la nécessité d'évaluer les coûts rattachés à la mise en œuvre du Code et de Standards. Il avait souvent soulevé les impacts des changements du Code sur les activités de l'Agence. Dans les semaines à venir, l'AMA procéderait à cette évaluation et fournirait les informations pertinentes au Comité Finance et Administration pour sa réunion de juillet. L'AMA soumettrait une évaluation complète aux réunions de septembre et de novembre. Il prenait aussi note de son commentaire sur les coûts additionnels requis pour la supervision de la conformité.

Au sujet des violations des règles antidopage, l'AMA comptait publier un rapport à ce titre sous peu. Pour ce faire, l'AMA devait recevoir les informations des entités chargées de la gestion des résultats. Certaines de ces données remontaient à 2010, car certains signataires n'avaient pas accompli cette tâche. L'AMA épluchait actuellement sa liste de signataires pour leur faire savoir qu'elle ne pouvait produire son rapport sans leur collaboration. L'AMA suivait cette situation de près; elle soumettrait son rapport une fois toutes les données à sa disposition. L'AMA étendait sa base de données juridique dans le but de régler cette question. Elle comptait fournir l'information requise l'année suivante.

Concernant la contamination alimentaire, il dit que l'AMA acceptait volontiers le soutien de la FIFA. Il s'entreprendrait avec le professeur Dvorak afin de faire progresser cette question.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'un document produit par la direction de l'AMA suivait le rapport du directeur général dans leurs dossiers. Ce papier abordait les activités requises pour la mise en œuvre du Code. L'AMA devait maintenant apposer des chiffres (coûts) à ces informations. Le Comité Finance et Administration examinerait toutes ces données à sa réunion de juillet.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

### **4. Opérations/gestion**

- 4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le point 4.1 concernait l'approbation de la composition du Conseil de fondation de l'AMA pour les autorités suisses. Il demandait aux membres d'approuver ce point.

LE PRÉSIDENT remerciait le directeur général et les membres.

#### DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

- 4.2 Modifications aux Statuts

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le point 4.2 concernait deux modifications aux Statuts de l'AMA. Ces deux modifications, présentées aux membres, visaient à s'assurer que le Conseil puisse réaliser ses activités de manière plus efficace entre les réunions. La première proposition était que les membres du Conseil de fondation aient la possibilité de rendre leurs décisions par voie de correspondance (vote électronique) si les circonstances le justifiaient.

La deuxième modification concernait les présidents des comités ad hoc ou permanents de l'AMA. Dans sa forme actuelle, l'article des Statuts stipulait qu'un président devait être un membre ou un ancien membre du Conseil de fondation. Or, un individu peut être membre du Comité exécutif sans nécessairement être membre du Conseil de fondation. L'AMA avait modifié ses Statuts en ce sens plusieurs années auparavant et demandait aujourd'hui que la clause s'appliquant aux présidents des comités ad hoc ou permanents soit également modifiée. Ainsi, on proposait que les présidents de comités ad hoc ou permanents puissent être des membres ou d'anciens membres de l'une ou de l'autre des deux instances de l'AMA, à savoir le Comité exécutif ou le Conseil de fondation. Il présentait ces modifications à l'approbation des membres.

LE PRÉSIDENT explique que cela impliquait des modifications aux Statuts et demandait aux membres s'ils étaient satisfaits de ces propositions et s'ils avaient des commentaires à ce sujet.

M. PENGILLY remerciait le président et le directeur général pour ces explications. Au sujet de la première modification concernant le rendu des décisions par voie de correspondance (notamment par télécopie et par courrier électronique), il tenait à soulever deux points. Il estimait important qu'un délai précis soit accordé aux membres afin qu'ils disposent de suffisamment de temps pour prendre leur décision. Une période de 10 jours lui semblait appropriée. Ceci représentait un changement important au processus décisionnel et nécessitait une modification aux Statuts plutôt qu'une simple position de politique. Il était important d'inclure et de préciser cette période de 10 jours.

LE PRÉSIDENT demandait au directeur général de répondre à M. Pengilly.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que ce point se voulait davantage une décision de politique qu'une question statutaire. Le délai accordé par l'AMA était raisonnable. À l'heure actuelle, lorsque le Comité exécutif se prononçait par voie électronique, il disposait de 10 jours pour rendre sa décision. Une fois la modification faite aux Statuts,



le Comité exécutif adopterait très certainement une politique adéquate au sujet de la période de délai et de la procédure en matière de vote électronique. Le délai de 10 jours serait très certainement suggéré par la direction de l'AMA.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'approuver ces modifications sur cette base.

#### DÉCISION

Les modifications proposées aux Statuts de l'AMA sont approuvées.

#### – 4.3 Conclusions de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le rapport parlait de lui-même. Aux dires de tous, l'événement avait connu un franc succès. L'AMA tenait à remercier le gouvernement d'Afrique du Sud pour son accueil, ainsi que tous les participants à la Conférence. L'engagement qui se dégageait de la Déclaration de Johannesburg était incontestable. La direction de l'AMA était très satisfaite de l'issue de cet important rassemblement et attendait avec empressement le prochain.

LE PRÉSIDENT dit que les représentants du Mouvement sportif avaient fait part d'un commentaire à ce titre. Tous avaient été ravis de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, plus particulièrement des arguments mis de l'avant par le Comité des sportifs au sujet du Code. Au nom de tous les sportifs du monde, ce comité avait lancé le message clair qu'ils continueraient d'appuyer et de protéger les sportifs propres. Convaincants et pertinents, les discours et les interventions des membres du Comité des sportifs avaient contribué à la qualité des débats. Le texte de Déclaration était versé au dossier des membres. À l'issue de la Conférence de Johannesburg, l'AMA était ressortie avec un nouveau Code qui la propulserait vers l'avant. C'était excellent.

#### DÉCISION

Il est pris note des conclusions de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

#### – 4.4 Indicateurs de performance opérationnels

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il n'avait aucun commentaire à ce sujet. Les informations pertinentes étaient communiquées régulièrement aux membres.

#### DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

### **5. Affaires juridiques**

#### – 5.1 Rapport juridique

M. NIGGLI dit que chacun avait reçu copie de son rapport. Il ne reviendrait pas sur chaque élément en détail, mais ferait un retour sur quelques cas survenus depuis la rédaction de son rapport.

Au sujet de la protection des données, il dit que peu de progrès avaient été réalisés du côté de l'Union européenne. La Commission européenne était au cœur d'un processus électoral, ainsi, tous les travaux législatifs étaient suspendus jusqu'à la mise en place de la Commission. Il dit que la Suisse ne faisait pas partie de l'Union européenne. Il espérait ainsi qu'elle puisse reconnaître officiellement le Québec comme entité pouvant assurer une protection adéquate en matière de protection des données. Ceci réglerait le cas de nombre de FI basées en Suisse et mettrait un terme à cette question à l'ordre du jour depuis fort longtemps.

Il poursuit sa présentation en parlant de l'affaire n° 1, à savoir l'Opération Puerto (Espagne), dont l'AMA parlait depuis longtemps. Le tribunal d'État avait rendu une

décision. L'AMA avait porté cette décision en appel l'année précédente, mais n'avait pas eu d'échos du tribunal espagnol depuis quant à la tenue d'une audience. L'AMA ne savait pas non plus quand ou si une telle audience se tiendrait. Cela était regrettable, mais l'AMA n'y pouvait rien. L'AMA espérait que les autorités judiciaires espagnoles fassent avancer ce dossier le plus tôt possible. L'enjeu principal demeurait les poches de sang – toujours congelées au laboratoire – que l'AMA souhaitait récupérer si les autorités judiciaires espagnoles rendaient une décision favorable.

L'affaire n° 4, également en Espagne, était close. Le sportif avait profité de l'ancienne législation espagnole pour faire traîner l'affaire devant les autorités administratives espagnoles, évitant ainsi de voir sa cause se rendre devant le TAS jusqu'à ce que l'Espagne rende sa décision. L'affaire s'était éternisée à un point tel qu'au moment de la décision de l'Espagne, la science avait évolué et élaboré de nouvelles méthodes. L'échantillon de l'athlète, désormais à la retraite, avait été détruit depuis fort longtemps. Compte tenu de toutes ces circonstances et par souci d'équité pour le sportif, l'AMA avait décidé de retirer son appel. Depuis, la législation espagnole avait changé et c'était ce qui comptait pour l'AMA.

L'affaire n° 7 avait été réglée récemment. La sanction était de quinze mois et non de trois mois. L'appel de l'AMA avait donc été accueilli.

Il attire l'attention sur l'affaire n° 14. Le directeur général avait souligné que, depuis la très décevante affaire Veerpalu, l'affaire Sinkewitz (n° 14) avait permis de reconnaître la validité de l'hGH. Il existait un autre cas en suspens impliquant l'hGH et l'AMA espérait que celui-ci permette de confirmer la décision dans l'affaire Sinkewitz. Ceci fournirait un nouvel ensemble de jurisprudence pour appuyer les analyses de détection de l'hGH. En outre, on publierait sous peu un document sur la validité de cette méthode, ce qui était une très bonne nouvelle.

M. KOLOBKOV remercie le département des Affaires juridiques pour son soutien aux OAD dans la mise en œuvre du Code mondial antidopage. Il encourageait l'AMA à poursuivre ses activités toute l'année et dans l'avenir.

MME SCOTT s'interrogeait sur le nombre élevé de cas positifs à la méthylhexanamine. De ce nombre, quel était le pourcentage de dopage par inadvertance par opposition au dopage intentionnel?

Au sujet de l'Operation Puerto, M. POUND demandait s'il était approprié pour l'AMA de communiquer à qui de droit sa déception quant aux résultats à ce jour et à la lenteur des procédures du système espagnol dans cette affaire importante.

M. PENGILLY voulait parler de la protection des données et de la loi suisse. Il demandait des précisions sur la reconnaissance officielle par l'UE du Québec comme entité pouvant assurer une protection adéquate en matière de protection des données.

M. NIGGLI remercie le délégué de la Russie pour son commentaire. L'AMA appuyait ses partenaires et continuerait de le faire.

Il était difficile pour lui de répondre à la question de Mme Scott. Il ne croyait pas que le dopage par inadvertance était en cause, autrement l'AMA n'aurait pas porté ces cas en appel. Le problème de la méthylhexanamine était très répandu. Il était donc difficile de conclure au dopage non intentionnel. Ces suppléments étaient répandus et il ne suffisait que de quelques secondes de recherche sur le Web pour apprendre qu'ils contenaient de la méthylhexanamine. Vu la récurrence du problème, le dopage était intentionnel.

Il dit à M. Pound qu'il revenait au Conseil de fondation de décider s'il voulait communiquer ses déceptions à l'Espagne. À ce titre, il pouvait affirmer sans conteste être lui-même très déçu de la situation dans ce pays.

Il ne pouvait fournir plus de détails à M. Pengilly en raison du peu de progrès du côté de l'Union européenne. Les représentants de l'UE connaissaient la situation à Bruxelles.

LE PRÉSIDENT dit qu'au moment où il avait pris connaissance du premier devis pour la base de données, il avait expliqué au directeur général que l'AMA ne pouvait se permettre une telle dépense. Il était au fait des coûts associés à la mise en place d'une base de données destinée aux enquêtes.

En réponse à M. Pound, il croyait juste d'affirmer que la décision du tribunal espagnol ordonnant la destruction des poches de sang avait fait l'objet de nombreux appels, y compris de la part de l'AMA. Selon lui, il était approprié pour l'AMA d'exprimer ses préoccupations par rapport aux procédures qui s'éternisaient dans cette affaire. Une affaire très décevante pour l'AMA, pour le mouvement antidopage ou pour l'Espagne. À l'instar de M. Pound, il croyait tout à fait pertinent que l'AMA fasse part de ses préoccupations aux principaux intéressés, espérant que la démarche porte ses fruits.

M. POUND remerciait le président. Il voulait s'assurer que l'AMA obtienne le plein appui du Conseil de fondation à ce titre.

En tant que Canadien, il avait discuté de la question de la protection des données avec la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui l'avait rassuré sur la rigueur des lois canadiennes. Les lois canadiennes étaient aussi strictes que celles en Europe. D'ailleurs, les travaux en Europe étaient basés sur ceux réalisés au Canada et au Québec. La Commissaire était déconcertée, voire vexée, de constater une telle réticence à l'égard des lois canadiennes. L'AMA devait attendre que les gouvernements d'Europe se montrent satisfaits. Les lois canadiennes ne contrevenaient aucunement aux lois européennes. L'AMA ne cherchait qu'à mener efficacement les programmes antidopage à l'échelle mondiale, faute de quoi elle ne pouvait protéger les sportifs propres. Tous les efforts antidopage, particulièrement le Code révisé, convergeaient en ce sens et étaient validés par la Déclaration de Johannesburg. L'AMA sommait les gouvernements d'Europe à donner leur aval à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT demandait au Conseil de fondation d'approuver ce point.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique. Une déclaration au sujet de la situation en Espagne serait émise.

#### – 5.2 Rapport sur les enquêtes

M. NIGGLI dit que le rapport sur les enquêtes présentait notamment la stratégie à ce chapitre. Il invitait les membres à poser leurs questions à M. Robertson.

MME VERMEERSCH transmettait les excuses de M. Muyters pour son absence. Des élections régionales et fédérales en Belgique le retenaient en Europe. Il espérait retrouver ses collègues à la prochaine réunion.

Elle tenait à féliciter l'AMA pour ses avancées, mais rappelait qu'elle devait établir une stratégie claire avant d'engager des dépenses onéreuses sur le plan des TI. L'AMA devait également établir une base juridique solide pour la collecte, l'utilisation et le partage des renseignements. Elle confirmait l'appui de l'Europe à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT transmettait ses salutations à M. Muyters. L'AMA attendait avec empressement la suite des choses.

M. NIGGLI rassure Mme Vermeersch en lui disant que l'AMA évaluerait toutes les options pertinentes avant d'engager des dépenses importantes pour un système des TI. L'AMA voulait choisir le meilleur système qui soit, un système valide sur le plan juridique et lui permettant de réaliser ses activités efficacement. Il était très au fait des contraintes en matière de protection et d'échange de données. L'objectif était de veiller à ce que les organisations partagent des renseignements et ne travaillent plus de façon isolée, en vase clos. Toutefois, ces organisations devaient être conformes aux lois en vigueur.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les enquêtes.

LE PRÉSIDENT informe le Conseil que l'AMA était fière d'accueillir un invité important de la Ligue majeure de baseball : M. Rob Manfred. L'antidopage au sein du baseball avait beaucoup changé au cours des derniers mois. Il invitait M. Manfred à prendre la parole.

*NOTE : Le discours de Monsieur Manfred est en cours de traduction et sera intégré au procès-verbal sous peu.*

*M. MANFRED thanked WADA for the invitation to attend the Foundation Board meeting. He had to say that there had been points in time in his history when he would have betted against the possibility that somebody from MLB would be invited to speak at a WADA meeting. In fact, some of the members might recall an era whereby communications with WADA had been largely by means of unfriendly press releases. Fortunately, both of the organisations had changed and evolved, and his had changed dramatically. He had to thank Mr Howman in particular for opening up a positive line of communication between WADA and MLB. Its ability to work with WADA and with Mr Travis Tygart at USADA had made the programmes dramatically better.*

*In professional sports, particularly North American professional sports, the fight against doping could sometimes be a lonely fight and it was very helpful to have allies and relationships that shared not only knowledge, technical support and information, but also provided a level of collegiality that was extremely helpful to the effort.*

*He had started at MLB in-house in 1998 and, since that time, the league had literally been transformed on anti-doping issues. When he had begun, MLB had done less than 50 drug tests per year, none of which had been for performance-enhancing drugs. The union had been philosophically opposed to random urine testing and would not even discuss the possibility of blood testing. MLB had had some of the most contentious collective bargaining sessions ever in the history of the sport over the topic. In contrast, in 2014, with the major and minor league programmes, MLB would conduct more than 21,000 urine tests that year and collect in excess of 2,500 blood samples for Hgh testing. Every player in the major league bargaining unit had at least one sample a year subjected to random IRMS analysis and the league made the most extensive use of IRMS of any programme in the world. MLB had a significant longitudinal profiling programme in place and believed it was the best in professional sports, and he thought that most people had recognised that MLB had the first and most sophisticated department of investigations designed to deal solely with performance-enhancing drugs.*

*MLB was proud of its programme and considered itself a leader among the North American professional sports with respect to the issue of anti-doping. When he looked back at the history, a seminal moment had been Commissioner Selig's decision to commission the Mitchell report. He had personalised the decision to engage Senator Mitchell because Commissioner Selig had not had the support of everybody in baseball for that decision. Many had believed that, by 2008, MLB was making progress in anti-doping and that it should continue to proceed quietly to improve its programmes. The commissioner had been of a different view and, in a business as public as MLB, it took true courage to shine a light on what was a nasty and corrosive problem. Commissioner Selig had had the courage to do that and his legacy on the topic would forever be enhanced as a result of that difficult decision. Senator Mitchell's report had not only disclosed important information about the use of performance-enhancing drugs in MLB but, more importantly, he had made important recommendations for reform.*

*He spoke about two of those recommendations because he believed that the adoption of those had been crucial to the transformation at MLB. One feature that distinguished the major North American professional sports from other athletics was that the athletes were unionised. He knew, because people had said it to him, that some people thought that professional sports used the obligation to bargain collectively as an excuse for elective progress on the issue of performance-enhancing drugs. Sometimes, that might*

be true. He had, however, spent his entire career involved in labour relations, and there were two legitimate problems created by collective bargaining that were worth thinking about. The first was substantive. As he had said before, the union had opposed all of the efforts to create an effective drug-testing programme early in the history, and MLB had simply had to negotiate and leverage its way past that opposition. His experience with professional athletes was that, if one could draw out the silent majority of athletes who wanted to play clean, one could force change in a collective bargaining union by energising that large group of individuals. Sometimes, it took time, but he did believe that the education process and the process of engaging athletes who wanted to play on a clean even playing field would always be effective on the substance.

The second problem was really a process problem and it related to the inherently cyclical nature of collective bargaining under US laws. In baseball, players bargained once every five years. That was when their contract was open. The laws of the USA actually protected the right of both bargaining parties to refuse to bargain on any issue during the term of an agreement in order to help produce industrial stability (an absence of labour disputes, strikes, lock-outs and the like). Unfortunately, that process was particularly ill suited to the constant adjustment necessary for an effective drug policy. That was where Senator Mitchell's recommendations came in. A key recommendation had been that the collective bargaining parties in baseball adopt an annual review process that would allow for adjustments to be made to the programme during the term of a collective bargaining agreement. Prior to the Mitchell report, the union had refused to engage in any mid-term negotiation or to reopen an agreement on any topic for its entire history – it had never taken place, and the truly amazing step, a step for which the MLBPA deserved great credit, was that it had embraced the annual review process recommended by Senator Mitchell in a way that had enabled MLB to make important changes to its programme each and every year. Since 2008, there had been just one round of collective bargaining, in 2012.

He gave a few examples of the changes that had been made in Senator Mitchell's recommended annual review process, even though the collective bargaining agreement had not been reopened. In 2007, at the major league level only, MLB had done 3,200 tests; by 2011, as a result of annual changes, that number had increased to 3,900. In 2012, the contract had been reopened and 5,300 tests had been carried out. That year, again mid-term, 7,500 tests had been carried out. During the 2012 round of bargaining, MLB had begun blood collection, but only during the off-season. In-season collections of blood samples had started in 2013 and, in 2014, MLB had increased Hgh testing from 1,200 to 1,600 a year at the major league level. Since 2008, MLB had added 50 prohibited substances to the list in the annual review process. That past winter, the penalty structure had been increased from 50 games, 100 games and a lifetime ban to 81 games, half a season, 162 games, a whole year and a lifetime ban and, in 2013, MLB had instituted longitudinal profiling and random IRMS testing mid-term of a collective bargaining agreement. The adoption of Senator Mitchell's recommendation had allowed baseball to be more nimble and responsive in the drug area despite operating in what he continued to believe was a difficult unionised environment.

A second important recommendation in the Mitchell report had been the establishment of the department of investigations. MLB's investigative capacity had been the key to its success in the recent Biogenesis case. He shared some thoughts on investigative activity, both good and bad. The positives were that, over the long haul, he believed that investigative capacity had a tremendous prophylactic effect. Athletes now understood that, even if they thought they could beat a drug test, there was still the possibility that they would be exposed as a result of investigative efforts. Second, an effective investigation could be a tremendous learning opportunity. In the Biogenesis investigation, MLB had been able to secure as a witness the cooperation of the individual who had actually run the clinic. The interaction with the individual involved, Tony Bosch, had been fascinating and educational. MLB had learned that the people engaged in anti-doping were extremely sophisticated in terms of their knowledge of MLB programmes; they analysed the programmes for weaknesses and it was a mistake to think they lacked

scientific knowledge, as it was simply not true. Secondly, they were organisations, not individuals out on a street corner like drug of abuse dealers. They actually had marketing plans. Biogenesis had had two distinct forms of marketing: targeting fringe players on the way up with a sales pitch that one could be got to the riches associated with MLB and, with established players, mostly players who already had a history of use of performance enhancement drugs, they had marketed themselves on the basis that they could provide a healthier and safer form of doping. Last, it was a mistake to assume that clinics such as the Biogenesis clinic and individuals such as Tony Bosch operated independently. There was in fact a network of individuals who were deeply involved in doping and who shared information and were in contact with one another all the time. The information that MLB had received during the Biogenesis investigation had led to very significant changes in the programme on everything from longitudinal testing to the unpredictability of collections and the timing of those collections. MLB had completely revamped its processes in response to what it had learned during the investigation.

On the downside, an effective investigative effort could involve a tremendous commitment of financial resources. MLB had suspended 15 players in connection with the Biogenesis investigation, but that investigation had had an eight-figure price tag attached to it. As long as Commissioner Selig was at the helm, MLB could afford to and would make that financial commitment, but he understood that not every sports organisation could.

It was necessary to develop a model for effective investigation across sports that shared resources and was more effective and efficient. Later that spring, MLB would be hosting a meeting with Mr Howman and WADA representatives in New York to discuss that very topic, as he truly believed it was the next wave on the investigative front. Second, it was important to appreciate that, as one of his colleagues said, investigations of that type were not for the faint-hearted. He would tell the members one anecdote that he thought made the point. He had received a direct call at a point in the Biogenesis investigation from an individual who had wanted to be an informant. As the COO of MLB, he did not view day-to-day investigations as part of his role, so he had tried to get the individual in touch with one of the investigators. The individual had refused to take that meeting, and therefore, after evaluating the information on the individual, it had been decided that he should meet the individual personally. That meeting had been arranged at a hotel room in Los Angeles. There had been a security person in the lobby who had called him to tell him that the individual was on his way up to meet him. Right after he had hung up the phone, somebody from his office had called him to tell him that, after carrying out additional background checks on the individual, it had been discovered that the individual had actually been dismissed from college for making terrorist-like threats. It had been a little unnerving. It was indicative of the element with which one was dealing in such investigations and it was necessary to be sophisticated enough to understand how to deal with such people.

A concept that got a lot of play in the investigative area was cooperation with law enforcement. That was crucial, but it was also important to understand that it was inherently limited. Law enforcement, particularly in the USA, had a job to do and was not interested in compromising efforts to help catch players who were engaged in anti-doping rule violations. So, in each and every investigation, one always came up against the limit whereby they would not give additional useful information because of concerns that their own efforts would be compromised and it was necessary to appreciate that and structure cooperation with law enforcement appropriately.

Finally, some of the members might have read that MLB was undertaking an overhaul of its investigative capacity in the wake of Biogenesis. It was doing so as it had learnt things that caused it to believe that it needed to be more effective and efficient in that area so as to always have the very best investigative unit possible. One of the things that MLB had come to learn in Biogenesis and that was relevant to the overhaul was that there was institutional risk in the investigative efforts. When one had, as in the Biogenesis case, 40 or 50 investigators on the street, following leads, dealing with

people, some of whom did actually have criminal backgrounds, things could happen that reflected badly on one's organisation, and it was a topic about which MLB had been thinking long and hard to make sure that the investigations that it conducted could withstand the type of public scrutiny that always accompanied what it did.

In closing, he wished to tell the members one last little story, as he thought that it was relevant to the issue of constantly re-evaluating programmes and trying to be better. In 2002, there had been a Sports Illustrated story in which Ken Caminiti, who had been the national league's most valuable player a couple of years previously, had disclosed that he had been a user of performance-enhancing drugs. That story had rocked MLB and the then president of MLB had convened a meeting and the better part of two days had been spent talking about how to put the issue of performance-enhancing drugs behind MLB. Some of those who had been in that meeting had laughed about the premise of that meeting, as they currently understood that the fight against performance-enhancing drugs was a fight that sport would always face. He did not think that MLB was perfect and he knew that MLB had to continue to improve, and it tried to be vigilant about making its programmes better every single day. He thanked the President and Mr Howman for inviting MLB to be present. It really was an honour and he thanked everybody very much.

LE PRÉSIDENT observed that Mr Manfred's presentation had been fascinating. The sports model was slightly different to the unionised model in the USA, but WADA had followed the progress of what MLB had been doing with great interest, and he thought that MLB had begun to change public perception about performance-enhancing drugs in the USA and that could only be a very good thing. Were there any questions, as it was a unique presentation in his experience at Foundation Board meetings?

M. POUND said, as somebody who had been involved in the early exchanges of four-letter words as the dialogue had begun, that he was personally delighted with the evolution that had occurred to the point whereby WADA had been able to envision having Mr Manfred present to explain a very positive advance in America's national sport. He congratulated Mr Manfred on what he had done.

M. MANFRED said that he had purposely talked about those exchanges and thought that he would be remiss if he did not point out that, as much as MLB had not liked them at the time that they had gone on, from the perspective of WADA, it was important to realise what a great motivating effect they had had on MLB.

MME SCOTT thanked Mr Manfred for a great presentation. Earlier on, Mr Manfred had spoken about the process undertaken to draw out the silent majority of athletes who were clean but not speaking out. What tactics or steps had been taken to do that and effectively accomplish it? It sounded like a big part of the picture.

M. MANFRED responded that the key to educational efforts in terms of motivating players had been making clear to players what an advantage the drugs provided. It sounded a little backward until one pointed out to a group of very competitive men, in MLB's case all men, that, if one athlete was using a particular substance, he was placing those players who were playing clean at a tremendous disadvantage on the field and in terms of relative economics. Once people had appreciated that (because there had been a myth in baseball that performance-enhancing drugs did not help that much) and realised that there were numbers that demonstrated that users had dramatically changed their performance, that was when the silent people had started to say that what the athlete was doing was affecting their career and their economic opportunity. To get to the point of realising that that was the pitch they had had to make had taken a while, but it was a very effective argument.

M. RICCI BITTI thanked Mr Manfred for the interesting presentation. Tennis was half-unionised, so it had been very interesting to hear about the model. In the beginning, the unionised sports had had hurdles to jump over but, to give credit to the athletes of the sport, when one jumped over the first hurdle, perhaps it was better to have a unionised sport, because the perceptions became collective, and he believed that MLB had taken

*advantage of that. He congratulated Mr Manfred, because MLB was the first league to have got the message from the people who tried to defend the integrity of sport. He thanked Mr Manfred for his presentation and for MLB's achievement.*

*M. MANFRED said that he totally agreed with the idea that a union could be positive and clearly the union had changed. In that year's annual review process, the union had come to the table, and the first five proposals had been accepted immediately by MLB. Some had been more than MLB had thought it would be able to get in the bargaining process; that was how forthcoming the players' association had become on such topics, and the leadership of that organisation deserved a tremendous amount of credit.*

*LE PRÉSIDENT remercie M. Manfred pour sa présentation. Il le félicitait, lui et la MLB, pour leurs réalisations. Il remerciait le directeur général d'avoir organisé cette fructueuse rencontre.*

## **6. Finance**

### **– 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. RICCI BITTI dit qu'il passerait en revue son compte rendu et fournirait tous les commentaires pertinents aux membres.

L'AMA avait récolté 83% des contributions des gouvernements, ce qui était excellent malgré une récolte inférieure par rapport à l'année précédente. Il espérait voir une meilleure progression, rappelant que l'année précédente avait été la moins fructueuse depuis 2009. Enfin, il remerciait le Japon et la Russie pour leurs contributions additionnelles.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

### **– 6.2 Comptes 2013**

M. RICCI BITTI dit que l'année 2013, par comparaison aux années antérieures, avait été la moins fructueuse en termes de contributions des gouvernements. En revanche, ces résultats étaient supérieurs aux chiffres budgétés. L'AMA avait budgété 98% et avait récolté 98,88% au total. La perte de l'AMA en fin d'année était de 151 433 \$, ce qui était inférieur à la perte budgétée de 235 000 \$. Parmi les facteurs favorables à ce titre : les contributions additionnelles, le taux de change favorable entre le dollar canadien et le dollar américain et les dépenses en immobilisations (ou capital). Mais ces dépenses en capital de 3,2 millions de dollars, par opposition aux 3 millions budgétés, constituaient quand même une perte et avaient une incidence directe sur le fonds de réserve de l'AMA, amputé de 200 000 \$.

En règle générale, la situation financière de l'Agence était stable, mais son fonds de réserve s'appauvissait. Il fallait impérativement accroître le financement à l'AMA et trouver des solutions. L'AMA ne pouvait pas réduire ses activités et devait, de surcroît, en amorcer de nouvelles. Or, sans sommes additionnelles, l'AMA ne pouvait réaliser de nouvelles activités, c'était impossible. Le budget 2014 abordait ce point en proposant une hausse de 1% et la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Ces dépenses en moins aideraient l'AMA en 2014, mais la mesure proposée était très provisoire.

Le rapport des auditeurs était une fois de plus très favorable cette année et n'indiquait aucune irrégularité ou suggestion d'amélioration. Il félicitait donc le département des finances pour ses travaux. Les auditeurs n'avaient noté qu'une déclaration erronée mineure dont l'incidence était négligeable.

Il invitait le président à demander au Conseil de fondation d'approuver officiellement les comptes 2013, endossés la veille par le Comité exécutif. Avant que le Conseil ne se prononce à ce chapitre, il lui demandait de donner la parole aux auditeurs de l'AMA.



LE PRÉSIDENT convient que le Conseil de fondation devait prendre connaissance du rapport des auditeurs, PricewaterhouseCoopers, avant d'approuver les comptes. Il invitait Mme Beauparlant à s'adresser aux membres.

MME BEAUPARLANT informe les membres qu'elle était associée au bureau montréalais de PricewaterhouseCoopers et qu'elle collaborait avec ses collègues de Lausanne, équipe chargée d'auditer les comptes de l'AMA. Dans le cadre de sa présentation, elle soulignerait certaines activités, certains points se rapportant aux états financiers et d'autres aux opérations.

Elle dit que PricewaterhouseCoopers avait complété son audit pour l'exercice financier 2013 de l'Agence mondiale antidopage. La firme avait conclu que les états financiers pour cet exercice arrêté le 31 décembre 2013 donnaient une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et du mouvement des fonds en conformité avec les IRFS et qu'ils étaient conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation. Les auditeurs avaient noté que, conformément à la loi suisse, un système de contrôle interne existait à l'AMA et qu'aucune irrégularité n'avait été identifiée. Enfin, les auditeurs recommandaient que ces états financiers soient soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

Les états financiers étaient présentés en dollars américains et en francs suisses. En vertu des lois suisses, ils devaient être présentés en francs suisses, même si la comptabilité de l'Agence était tenue en dollars américains. Le bilan était très stable; on notait une baisse des liquidités de 2 millions de dollars américains et une hausse des actifs immatériels et des dépenses en immobilisations. Concernant l'état global des activités, l'excédent des dépenses sur les revenus en 2013 était amélioré par rapport à 2012. L'amélioration notée était de 620 000 \$, largement attribuable à une hausse des contributions volontaires et à une réduction des dépenses opérationnelles. Cette fluctuation favorable en 2013 par rapport à 2012 était néanmoins compensée par une évolution des taux de change touchant les investissements. La fluctuation des dépenses opérationnelles était principalement attribuable, entre autres, à une hausse des salaires du personnel et à une réduction du financement des projets de recherche et des activités des TI.

Elle tenait à remercier la direction et le personnel de l'AMA, plus particulièrement M. Howman et Mesdames Pisani et Vizioli, pour leur soutien.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Beauparlant. Il invitait les membres à lui adresser toute question pertinente sur son rapport. Il soumettait les états financiers pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2013 aux fins d'approbation.

#### DÉCISION

Il est pris note des Comptes 2013.

#### – 6.3 Comptes trimestriels 2014 (premier trimestre)

M. RICCI BITTI dit qu'en date du 30 mars, l'AMA avait reçu 52% de ses revenus budgétés. Comme la majorité des contributions des gouvernements et du CIO étaient perçues en début d'année et que les dépenses de l'Agence étaient réparties sur toute l'année, les profits de 7,5 millions de dollars inscrits au dossier ne reflétaient pas la réalité. Sur une note positive, il dit que les coûts de la mission des Observateurs indépendants aux Jeux d'hiver de Sotchi étaient moindres qu'anticipés et ceux de la mission de sensibilisation étaient en ligne avec le budget. Les coûts du Symposium pour les OAD étaient également en ligne avec le budget.

Le Comité Finance et Administration scruterait attentivement toutes ces données à sa réunion de juillet.

#### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels

#### – 6.4 Projet de budget 2015 – planification préliminaire

M. RICCI BITTI informe les membres que l'élaboration du budget serait complétée plus tard en cours d'année. Un budget détaillé serait préparé et soumis à l'approbation du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre prochain. En 2013, l'AMA avait récolté 98,88% des contributions, faisant de cette récolte la moins fructueuse depuis 2009. L'AMA s'inquiétait de la possibilité d'atteindre son objectif de 100% dans la prochaine année. Après deux années de gel du budget et une croissance zéro des revenus, les membres avaient accepté d'accorder à l'AMA une hausse de 1% de son budget et avaient consenti à prendre en charge leurs frais de déplacement aux réunions de l'Agence en 2014. Ces frais représentaient une économie de 500 000 \$ pour l'Agence. Malgré ces mesures cruciales, le déficit était de 884 000 \$. Le fonds de réserve s'appauvissait afin de combler le déficit et une hausse des contributions était nécessaire. En plus de ses activités courantes, l'AMA devait prévoir des activités de la plus haute importance en 2015 en vue de la mise en œuvre du Code et des Standards. Comme il avait déjà été mentionné, la mise à niveau d'ADAMS était essentielle à l'efficacité des programmes. Il fallait aussi tenir compte des ressources dédiées à la plateforme pour les enquêtes. Ces deux activités à elles seules entraîneraient des dépenses importantes. Le message clair du Comité Finance et Administration était le suivant : une hausse minimale de 3% en 2015 était requise afin de rétablir la situation, faute de quoi la réserve de l'AMA s'épuiserait entièrement. Par expérience, il savait très bien qu'une réserve adéquate devait couvrir une ou deux années d'activités. À l'heure actuelle, le fonds de l'AMA ne permettait de couvrir que le tiers d'une année d'activités et s'appauvissait considérablement et rapidement. À ce rythme, le fonds de réserve L'AMA serait bientôt épuisé. L'objectif initial ne prévoyait pas un tel scénario. Tous les partenaires devaient se pencher sérieusement sur cette situation alarmante. Le Comité Finance et Administration aurait un portrait plus précis en juillet, mais devait, d'ores et déjà, transmettre un message sans équivoque.

MME BATTAINI-DRAGONI remerciait tous les intervenants impliqués dans les activités financières de l'Agence. Elle dit que le nombre de pays européens n'ayant pas versé leurs contributions avait diminué. On n'en comptait que huit. Elle se faisait rassurante auprès du Conseil de fondation en disant que cette situation était maîtrisée et que les pays dissidents avaient promis de verser leurs contributions. Elle tenait à en informer les membres.

Elle comprenait que l'AMA ait besoin de plus de fonds pour réaliser ses activités, surtout celles qui s'annonçaient, en lien avec la mise en œuvre du Code révisé ou d'autres soulevées plus tôt. Ces activités nécessitaient beaucoup de ressources. Sa question était la suivante : Dans quelle mesure l'AMA avait-elle envisagé un plan d'investissement distinct du budget « régulier »? Une telle mesure permettrait aux autorités publiques de se saisir des exigences futures de l'AMA et d'y donner suite efficacement.

M. SCHNEIDER voulait parler du projet de budget 2015. Il saluait les efforts de réductions des coûts proposés dans le budget de 2014 et encourageait l'AMA à envisager d'autres moyens semblables. Il reconnaissait aussi que la mise en œuvre du Code 2015 ajouterait au fardeau de l'AMA, qui avait manifestement besoin de plus de fonds pour accomplir ses nouvelles tâches. Il soulignait que les budgets de la majorité des signataires et des gouvernements n'étaient pas augmentés. Tous étaient au fait de la situation en Europe. Il réitérait à l'AMA sa demande de réaliser une évaluation des coûts pour la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015. Il demandait aussi à l'AMA de ne pas puiser dans son fonds de réserve pour couvrir les coûts opérationnels. Seules des circonstances exceptionnelles justifiaient un recours à ce fonds. Le projet de budget 2015 devait prévoir les activités obligatoires de l'AMA en 2015, à savoir la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux 2015, les activités accrues de supervision de la conformité – recommandées par le groupe de travail sur la conformité – et tout changement structurel aux effectifs et aux comités ou groupes d'experts. Les pays européens faisaient aussi face à d'importants défis financiers et l'année 2015 s'annonçait

difficile. Ainsi, l'Europe proposait une hausse du budget de 0%. D'éventuelles contributions volontaires pouvaient aussi aider l'AMA à réaliser ses activités additionnelles en 2015.

M. RICCI BITTI souhaitait réagir aux propos de Mme Battaini-Dragoni. Il était persuadé que les pays européens n'ayant pas versé leurs contributions le feraient inmanquablement. Il n'en restait pas moins qu'au final, l'AMA manquait de fonds. Au sujet du plan d'investissement auquel elle avait fait allusion, il dit que seul le budget d'immobilisations pouvait être considéré d'un point de vue comptable. Il ajoute que l'AMA examinerait d'autres options pour garnir ses coffres.

Il dit à M. Schneider qu'il comprenait la situation précaire de l'Europe, mais que les sommes distribuées à l'AMA étaient dérisoires. L'AMA souhaitait progresser, mais devait compter sur ses partenaires pour y arriver. Ces derniers devaient prendre des décisions à ce titre. L'AMA ne pouvait continuer à puiser dans sa réserve. Le Comité Finance et Administration ferait ses recommandations en juillet. Son rôle était d'informer les membres de la situation de l'Agence.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'une autre initiative financière était en branle. Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. Le CIO avait injecté 10 millions de dollars américains dans un fonds de recherche antidopage. À la demande du CIO, l'AMA avait demandé aux membres du Comité exécutif représentant les gouvernements de consulter leurs instances afin d'égaliser cette marque. L'initiative suivait son cours. Il invitait son collègue de la Chine à dire quelques mots à ce sujet.

M. JIANG remercie le président de lui accorder ce moment pour s'adresser aux membres. La Chine appuyait les activités de l'AMA et croyait important d'accroître les investissements en recherche antidopage et d'améliorer l'efficacité de la lutte contre ce fléau. Ainsi, le gouvernement chinois comptait contribuer au fonds du CIO et appuyait pleinement cette initiative.

LE PRÉSIDENT était ravi de cette annonce. Il remerciait M. Jiang pour ce soutien et l'invitation de l'Agence antidopage chinoise à Beijing. Il ne raterait certainement pas ce rendez-vous lors des Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing.

### DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2015.

### **7. Code mondial antidopage**

LE PRÉSIDENT informe les membres que le point 7.1 exigeait une décision et que le point 7.2 concernait le rapport du groupe de travail sur la conformité. La veille, le Comité exécutif avait examiné ces deux points. Il proposait que le Conseil en fasse autant. Il jugeait bon que les membres écoutent la présentation du groupe de travail avant de se prononcer à cet égard.

- 7.1 Mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2015

À la suite des débats sur le point 7.2, M. NIGGLI n'avait rien à rajouter. La proposition était la suivante : que le Conseil de fondation approuve le principe que l'AMA publie, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une liste des instances n'ayant pas adopté les règles. Un débat officiel suivrait à la prochaine réunion du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'appuyer cette proposition.

M. RICCI BITTI dit que l'autre option envisagée était de publier la liste des instances ayant adopté les règles.

M. BUDGETT demandait que l'on précise la nuance suivante : non-adoption des règles ne signifiait pas non-conformité au Code.

M. NIGGLI acquiesçait. Il revenait au Conseil de fondation de rendre les décisions en matière de conformité.

M. POUND ne voulait pas couper les cheveux en quatre, mais tenait à signaler – à la page 2 du document – une disposition du Code adoptée par tous les membres. On pouvait y lire qu'un partenaire est considéré comme non conforme au Code tant qu'il n'a pas accepté et mis en œuvre le Code. L'AMA vérifierait qui de ses partenaires avaient accepté le Code le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En toute logique, les parties dissidentes ne pouvaient pas être déclarées conformes. L'AMA devait identifier les pays ou partenaires non conformes plutôt que de féliciter ceux qui étaient conformes. Pourquoi les féliciter pour cette conformité alors qu'ils ne faisaient que leur devoir?

LE PRÉSIDENT signale que l'AMA devait composer avec cet aspect d'ordre juridique et avait tenté d'intégrer cet aspect dans le document.

M. NIGGLI dit que le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'AMA publierait une liste des partenaires ayant adopté les règles. Le Conseil de fondation se prononcerait plus tard sur la conformité ou la non-conformité.

### DÉCISION

La proposition concernant la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards 2015 est approuvée.

#### – 7.2 Rapport du groupe de travail sur la conformité

LE PRÉSIDENT informe les membres que le rapport était le fruit de nombreuses discussions téléphoniques et rencontres en face à face. Plusieurs membres du groupe de travail étaient présents aujourd'hui. Il invitait le président de ce groupe, M. Pound, à souligner les points importants de ce rapport.

M. POUND dit qu'il n'exposerait que les grandes lignes du rapport. Celui-ci reposait sur le principe que les parties concernées avaient accepté de réviser l'ancien Code et de produire le Code mondial antidopage 2015. Les partenaires avaient aussi demandé que ce nouveau Code entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 – idée acceptée par tous les participants de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg et étayée dans la Déclaration de Johannesburg – et que cet outil se concentre davantage sur la protection des sportifs propres.

Le groupe avait aussi examiné ce qu'impliquait une conformité au Code et s'était concentré sur les mesures positives à adopter pour aider tous les signataires à se conformer au Code au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le groupe réalisait que certains signataires ne seraient pas conformes à cette date, mais croyait qu'il fallait faire le nécessaire pour les aider en ce sens. Le groupe croyait aussi que toute situation de non-conformité au 1<sup>er</sup> janvier serait fort regrettable et contraire aux objectifs fondamentaux.

Parmi les recommandations : l'AMA produirait une liste des signataires n'ayant pas mis en place les règles conformes au Code le 1<sup>er</sup> janvier; toute action formelle subséquente serait prise par le Conseil de fondation. Ainsi, les conséquences d'une non-conformité ne seraient abordées qu'en mai 2015. Dans l'intervalle, l'AMA mettrait en œuvre une série de mesures – dans des délais définis – afin d'encourager les signataires à se conformer. Le groupe de travail sur la conformité ne s'était pas penché sur le fait qu'un autre groupe d'experts planchait sur l'évaluation des niveaux de risque dans les sports et disciplines. Le groupe avait néanmoins respecté les principes discutés par le Conseil de fondation et le Comité exécutif voulant que certaines circonstances nécessitent différents niveaux de conformité. Le groupe jugeait cet aspect important.

Enfin, du côté des procédures, le groupe recommandait de créer un groupe d'experts indépendant chargé d'aborder les aspects de la conformité. La raison étant que la taille et les tâches du Conseil de fondation étaient trop étendues, ce qui ne lui permettait pas de réagir et de prendre des décisions promptement lorsque requis. Ce groupe d'experts ferait ses recommandations au Conseil qui, au final, prendrait les décisions. L'autorité constitutionnelle en la matière demeurait le Conseil de fondation. Il ne s'agissait aucunement de délégation de pouvoirs, à moins que le Conseil en décide autrement. À

son avis, un petit groupe d'experts pouvait plus facilement et plus rapidement colliger les informations, dégager des conclusions et faire des recommandations pertinentes aux instances décisionnelles concernées. Ceci résumait les grandes lignes du rapport. Il était disposé à accueillir les commentaires et les questions des membres.

LE PRÉSIDENT confirme que la veille, le Comité exécutif avait endossé les recommandations de M. Pound, d'abord celle sur les règles et la date du 1<sup>er</sup> janvier, puis celle sur la création d'un groupe d'experts et enfin celle sur les multiples niveaux de conformité. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions au sujet du rapport.

M. MACADAM dit que le concept des niveaux multiples de conformité avait été abordé et sommairement expliqué à la réunion des gouvernements en matinée. Il jugeait pertinent que le Conseil de fondation obtienne plus de précision à ce sujet.

M. RICCI BITTI avait quelques commentaires. Il avait fait de nombreuses interventions cette année, mais ne souhaitait pas se répéter. La différence entre adoption et conformité était énorme. La conformité impliquait la mise en œuvre du Code, alors que l'adoption était une tout autre chose. Par comparaison, on pouvait parler de la Convention de l'UNESCO. D'un point de vue pratique, l'impact n'était pas si grand. Il s'agissait d'un instrument de soutien. Il rappelait que l'adoption et la conformité étaient deux choses différentes.

Adopter le Code et mettre en œuvre le Code n'étaient pas des concepts synonymes. On devait évaluer la situation, créer un groupe de travail, permettre au Conseil de fondation – composé des gouvernements et du Mouvement sportif – de prendre les décisions en matière de conformité et d'imposer les sanctions subséquentes requises. Le processus comptait de multiples étapes. Il était relativement facile d'adopter le Code, mais sans mesure subséquente à cette adoption, il ne pouvait y avoir conformité. Il était important de préciser ces étapes, les attentes de l'AMA et les éventuelles sanctions ou conséquences.

M. VARADKAR dit que les gouvernements d'Europe tenaient à remercier le groupe de travail pour ses travaux. Les recommandations proposées étaient très satisfaisantes. En outre, ils réitéraient leur appui à l'AMA en matière de supervision de la conformité, plus particulièrement la supervision en vertu de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. Il suggérait que les prochains rapports sur la conformité comprennent des informations sur la non-conformité des partenaires. Alors que tous s'engageaient à devenir pleinement conformes, les instances responsables devaient être en mesure d'appliquer les conséquences. En outre, on devait s'entendre sur ces conséquences avant de les appliquer.

Au nom des athlètes, M. ESTANGUET encourageait toutes les organisations antidopage à prendre toutes les mesures pour se conformer au Code le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à respecter leurs engagements en vertu de la Déclaration de Johannesburg. Les athlètes croyaient que la mise en œuvre d'un seul et même ensemble de règles (le Code révisé) à l'échelle mondiale constituait le meilleur moyen de protéger les sportifs propres. Par souci d'équité pour tous les sportifs, il était important d'envoyer un message fort à toutes les organisations récalcitrantes et de les encourager vivement à prendre toutes les mesures en ce sens. Le processus était complexe et comportait plusieurs étapes, mais était de la plus haute importance.

M. SERETSE voulait des détails sur la question des programmes. Il savait que l'AMA appuyait les signataires dans le développement de leurs programmes antidopage en vue de la mise en œuvre du Code en 2015. Dans ce cas, quels pays obtenaient ou devaient obtenir ce soutien? S'agissait-il de pays importants ou de pays en développement? Il demandait des précisions.

M. POUND répond aux membres. Au sujet des niveaux de conformité, il dit que cela s'appliquerait graduellement et dépendrait des résultats. Il rappelait que certains sports ou certains pays comportaient des risques plus élevés de dopage. A contrario, d'autres en comportaient moins. Ainsi, la supervision de la conformité prendrait en compte ces

différents degrés de risque. Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail n'était pas tenu de fournir les menus détails sur cet aspect. Mais il pouvait certainement le faire si on le lui demandait. Pour l'heure, cette composante ne s'inscrivait pas dans le mandat du groupe.

Il dit à M. Ricci Bitti que la différence entre adoption de la structure adéquate et conformité au Code était claire. L'AMA souhaitait qu'au 1<sup>er</sup> janvier, les signataires aient adopté la structure nécessaire et qu'ils prennent les mesures pour se conformer au Code. Il approuvait pleinement la suggestion voulant que le rapport sur la conformité fasse état de la situation de non-conformité et que celles-ci soient accompagnées d'explications. En outre, le rapport proposait une série de mesures à adopter en pareil cas. À titre d'exemple, on indiquerait à une organisation dont le programme présentait des lacunes, les mesures à entreprendre pour remédier à cette situation. Le Conseil de fondation devait avoir toutes les informations pertinentes en main avant de déclarer un signataire non conforme. Cette tâche d'information reviendrait au groupe de travail sur la conformité, advenant que le Conseil de fondation accepte de former un tel groupe.

Il croyait que tous partageaient l'espoir des sportifs de voir tous les signataires devenir conformes au Code le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il rappelait que le Code – tout comme la Déclaration de Johannesburg – était le fruit des travaux de tous les signataires, et non de l'AMA. Ils avaient pris les décisions. Si certains doutaient de leurs capacités de se conformer le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ils auraient dû se prononcer à Johannesburg. Au moment de la Convention, nul ne s'était opposé aux conditions ou à la date. L'AMA avait donc conclu que la date fixée leur convenait.

Les pays ayant besoin du soutien de l'AMA s'inscrivaient dans deux catégories : ceux qui demandaient de leur propre gré le soutien de l'AMA et ceux pour qui une intervention de l'AMA était justifiée. L'Agence prendrait des mesures proactives pour leur venir en aide. L'AMA avait rencontré de nombreux partenaires et signataires afin de les informer des étapes à venir, des lignes directrices et des mesures de conformité. Il revenait aux membres d'informer l'AMA des besoins dans leurs régions respectives. Une fois informée, l'AMA pourrait agir en conséquence. Aucun pays ne devait hésiter à consulter l'AMA ou à lui demander du soutien. L'AMA disposait d'une gamme d'outils à l'intention des signataires et elle leur en ferait part diligemment.

LE PRÉSIDENT notait que Mme Battaini-Dragoni souhaitait prendre la parole.

MME BATTAINI-DRAGONI tenait, d'entrée de jeu, à féliciter le groupe de travail pour ses travaux et son rapport pertinent et utile pour l'AMA. Dans un contexte de supervision, on pouvait chercher les lacunes et les moyens d'y remédier, mais on pouvait aussi choisir de sanctionner en cas de lacunes. Elle appréciait l'approche du rapport, parce que l'AMA composerait avec les deux dimensions d'un système de supervision efficace. D'une part, elle apporterait son soutien, mais imposerait aussi des sanctions si elle ne voyait aucune amélioration. L'impunité n'avait pas sa raison d'être. Selon elle, les discussions à ce sujet étaient fondamentales pour l'AMA, l'organisation chargée d'établir les normes et dont le rôle de supervision ne ferait que s'accroître. Elle attendait avec empressement le rapport des coûts rattachés à un tel exercice. La crédibilité de l'AMA était très importante et cette supervision devait se faire dans les règles de l'art.

Elle partageait le point de vue des signataires inquiets de ne pas pouvoir être pleinement conformes au Code le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cependant, l'importance de fixer une date précise avait déjà été expliquée clairement dans le passé. Ceci permettait à l'AMA d'amorcer ses travaux et d'éviter les disparités entre les différents pays.

Durant la première année de mise en œuvre, les bons échanges et dialogues étaient cruciaux, particulièrement avec les signataires présentant des lacunes. Des sanctions ne seraient imposées qu'en cas d'inaction. Néanmoins, on devait tenir compte d'un aspect technique important touchant les gouvernements. Les autorités publiques (du moins celles en Europe) verraient un autre mécanisme de supervision en vertu de la *Convention contre le dopage*, instrument qui couvrait 48 pays. L'année suivante, le mécanisme de supervision de la Convention de l'UNESCO entrerait en vigueur, puis ce serait au tour de

celui de l'AMA de prendre effet. La prise en compte d'une coordination adéquate permettant d'éviter les répétitions inutiles et d'assurer une meilleure efficacité la rassurait. Le groupe de travail avait soulevé cette question importante de coordination dans son rapport. Le système des niveaux de conformité semblait pertinent et souple puisqu'il permettait de combiner à la fois soutien, améliorations et sanctions.

LE PRÉSIDENT remerciait Mme Battaini-Dragoni pour son intervention.

M. PENGILLY souhaitait ajouter un commentaire au sujet des niveaux de conformité. Il était déraisonnable de s'attendre à ce que les plus petits pays (ou ceux aux ressources très limitées) présentent des normes antidopage aussi élevées que les grands pays. L'option envisageable était comparable au système actuel où les standards de conformité au Code étaient peu élevés.

LE PRÉSIDENT dit qu'une année auparavant, le Conseil de fondation s'était penché sur l'option des différents niveaux de conformité. Pour les sports, le premier niveau incluait tous les sports olympiques et reconnus. Il y avait aussi un groupe identifié comme « autres sports », qui suscitait certains débats. Pour les pays, le premier niveau incluait les 50 pays ayant remporté le plus de médailles à des Jeux olympiques. Toutes les discussions à ce sujet avaient été versées aux procès-verbaux. Les membres avaient été satisfaits des discussions tenues à l'époque, mais reconnaissaient aujourd'hui que ce point méritait plus de réflexion. Il remerciait M. Pound pour ses interventions judicieuses.

### DÉCISION

Le rapport du groupe de travail sur la conformité est accepté. Toutes les recommandations du rapport sont approuvées.

- 7.3 Rapport d'étape sur le Document technique pour les analyses spécifiques par sport

LE PRÉSIDENT dit, d'entrée de jeu, que ce document était très intéressant. Ce projet était mené par M. Tim Ricketts. Il invitait ce dernier à présenter son rapport.

M. RICKETTS dit que le dossier des membres renfermait le document à jour. Il croyait essentiel de faire une brève présentation sur le nouveau document technique, vu son importance, sa nature technique et les changements qu'il occasionnerait au sein des programmes antidopage. Le document technique constituait certainement l'une des améliorations notables au Code et à la lutte contre le dopage dans le sport. Il contribuerait à renforcer le système.

Essentiellement, le document technique présentait les niveaux minimums d'analyse requis dans les sports et les disciplines pour des substances interdites pouvant faire l'objet d'abus et ne faisant pas partie actuellement de la liste standard d'analyse des échantillons d'urine. L'objectif était de développer un plan de répartition des contrôles efficace, intelligent et proportionnel. Les substances interdites incluses dans le document technique TDSSA étaient les suivantes : agents stimulants de l'érythropoïèse (incluant l'EPO), hormone de croissance et facteurs libérateurs de l'hormone de croissance, et insulines. Toutes les OAD, FI et ONAD et tous les organisateurs de grandes manifestations sportives effectuant des contrôles dans les sports à risque étaient tenus de respecter ces niveaux minimums d'analyse. Comme le nom l'indiquait, les niveaux minimums étaient des minimums requis. Les OAD pouvaient certainement étendre leurs contrôles au-delà de ces niveaux. On les encourageait d'ailleurs à le faire.

Il poursuit en expliquant que la majorité des échantillons étaient recueillis dans l'urine et qu'ils étaient analysés en fonction du menu standard d'analyse pour les contrôles en et hors compétition. Les analyses additionnelles pour la détection de l'EPO et des hormones de croissance impliquaient des coûts supplémentaires et se faisaient à la discrétion des OAD. La supervision de cet aspect était donc limitée. En outre, les statistiques

montraient un déséquilibre chez les OAD; certaines effectuaient plus de contrôles que d'autres dans certains sports et certains pays. L'objectif du document technique était de combler les lacunes en matière d'analyse en établissant des niveaux minimums à respecter.

Les OAD seraient plus redevables, ce qui contribuerait à accroître la qualité des programmes de même que la capacité et l'efficacité des laboratoires antidopage. De nouveaux outils seraient développés. De plus, considérant que certaines petites ONAD et FI seraient tenues de respecter ces niveaux minimums – chose qui n'était pas le cas à l'heure actuelle – il fallait prévoir du développement à ce niveau. L'AMA était consciente de cette réalité. Le document technique serait aussi un outil de dissuasion et contribuerait éventuellement à accroître la détection et le démasquage de tricheurs. L'essentiel se résumait à la protection des sportifs propres. Ces niveaux minimums d'analyse contribueraient à rassurer l'ensemble de la population sportive.

Au sujet du groupe de rédaction, il explique qu'il était composé de membres aux expertises variées, issus du Mouvement sportif, des ONAD, du CIO, du CIP, des laboratoires et de l'antidopage. Tous étaient chevronnés et professionnels. Formé en décembre, ce groupe avait produit son rapport en temps opportun, soit au terme des sept mois alloués. Il tenait d'ailleurs à féliciter les membres pour leur excellent travail.

Il ajoute que le document technique était essentiellement basé sur l'évaluation physiologique du risque dans chaque sport et chaque discipline en fonction du potentiel d'amélioration de la performance des substances et des méthodes identifiées dans le document technique. Le groupe avait demandé à toutes les FI (sports olympiques, sports reconnus et non reconnus par le CIO) de fournir toutes les informations pertinentes pour leurs sports respectifs. Celles-ci avaient très bien répondu à l'appel. Cette consultation fructueuse avait permis au groupe d'examiner plus de 100 sports et disciplines. Le groupe de rédaction avait ensuite recoupé dans une même catégorie les sports et disciplines aux aspects physiologiques similaires. À titre d'exemple, les sports exigeant force et puissance ou encore ceux exigeant de l'endurance avaient été groupés ensemble. Ceci avait facilité les comparaisons. On avait également considéré les effets bénéfiques des substances concernées ainsi que les capacités actuelles des laboratoires dans le monde.

Les membres pouvaient voir à l'écran les substances interdites, les sports et les disciplines ainsi que les pourcentages concernés dans le document technique. Des risques élevés de dopage reflétaient des pourcentages élevés, et inversement. Pour l'heure, le document était soumis aux commentaires des FI. Celles-ci lui reviendraient dans les prochaines semaines. L'AMA consulterait ensuite les ONAD et les organisateurs de grandes manifestations sportives. Fait intéressant : le groupe de travail croyait que la mise en place d'un programme efficace du Passeport biologique (hématologique) contribuerait à une réduction des pourcentages pour les agents stimulants de l'érythropoïèse.

Le document technique précisait que les FI devaient se concentrer sur les sportifs de niveau international et que les ONAD devaient se concentrer sur les sportifs de niveau national. D'autres contrôles étaient possibles, voire encouragés, mais il valait mieux se concentrer sur ces deux groupes de sportifs afin d'assurer une plus grande efficacité. Pour ce qui était de la souplesse accordée aux OAD, il dit que celles-ci pourraient choisir le type de contrôles – en compétition ou hors compétition –, les sportifs et le moment des contrôles. Cela serait basé sur leur évaluation des risques et sur les informations à leur disposition. En somme, on visait à effectuer des contrôles pertinents auprès des bons sportifs et au moment opportun.

Quel était l'impact d'un tel document sur les OAD? Les OAD dont les niveaux minimums étaient plus élevés ne verraient aucun changement. Quant aux autres, dont les niveaux minimums n'étaient pas assez élevés, elles devraient hausser la barre et accroître ces niveaux puis modifier leurs plans de répartition en conséquence. De telles hausses auraient un impact financier. Il se pouvait donc que l'AMA remarque une baisse



des contrôles. Mais, au final, la qualité serait accrue. L'AMA assurerait la supervision des niveaux minimums au moyen d'ADAMS. À ce titre, l'AMA prévoyait des améliorations à la manière de présenter les données sur les contrôles antidopage (statistiques). Toutes ces mesures contribueraient certainement à rendre les programmes plus conformes dans le futur.

Pour faciliter la mise en place du document technique, il y aurait aussi des changements aux exigences en matière de développement. L'AMA développait actuellement de nouvelles lignes directrices visant à aider les OAD à développer leurs plans de distribution des contrôles et à mettre en place le document technique. En outre, le programme du Passeport biologique serait plus étendu; l'AMA aiderait les FI et les ONAD n'ayant pas adopté ce programme. De plus, les tarifs ainsi que les méthodes d'analyse des laboratoires seraient publiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Comme il l'avait déjà mentionné, la capacité de ceux-ci serait éventuellement accrue. Plus particulièrement, des partenariats entre les OAD, les FI et les ONAD seraient créés afin de faciliter le partage des données et des renseignements.

Au sujet des étapes à venir, il dit que le groupe consultait actuellement les FI dans le but de finaliser l'évaluation physiologique. On leur avait déjà soumis des niveaux minimums provisoires aux fins d'examen. Les FI des sports olympiques devaient soumettre leurs commentaires le vendredi suivant. À la fin de mai, l'AMA distribuerait les documents aux autres OAD (ONAD, organisateurs de grandes manifestations sportives et autres parties concernées).

Les experts du groupe de rédaction se réuniraient en juin pour étudier les soumissions des FI et des ONAD sur ces niveaux minimums provisoires. Le document technique provisoire serait soumis à la fin de juillet, puis présenté au Comité exécutif en septembre et enfin publié le 1<sup>er</sup> octobre. Son entrée en vigueur était prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En conclusion, il dit que le document technique TDSSA permettrait à l'ensemble des OAD d'appliquer des niveaux minimums dans les sports à risque. Ce document améliorerait la qualité des programmes antidopage et ciblerait les secteurs à développer. L'AMA poursuivrait sa collaboration avec les FI, les ONAD et les autres OAD dans la mise en place de ce document et veillerait aussi à sa mise à jour annuelle.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricketts pour sa présentation. Ce projet découlait de l'article 5.4 du Code, que tous avaient endossé à Johannesburg. Le document était remarquable et la collaboration avec les FI, excellente. L'AMA avait produit des versions papier de cette présentation – et de toutes les autres présentées à la réunion – et invitait les membres à les consulter. Il remerciait à nouveau M. Ricketts ainsi que le Dr Pascual pour leurs travaux. Il était persuadé que ce document contribuerait à renforcer le mouvement antidopage.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport d'étape sur le Document technique pour les analyses spécifiques par sport.

#### **8. Passeport biologique de l'Athlète**

Question traitée au point 10.2.

#### **9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

M. ZAIER dit qu'il ferait un survol des activités liées à ADAMS au cours des 12 derniers mois. Il serait notamment question de son utilisation, des améliorations actuelles et futures et du plan d'action pour 2014. Il dit que 98 FI et 94 OAD ou agences utilisaient ADAMS. La base de données contenait quelque 225 profils de sportifs, plus de 14 000 AUT et près de 730 000 résultats rapportés par 35 laboratoires accrédités. De nombreux organisateurs de grandes manifestations sportives avaient utilisé ADAMS en

2013 et en 2014, dont les Jeux olympiques et paralympiques 2014 de Sotchi. En mai 2014, ADAMS était disponible en 17 langues. L'équipe venait d'ajouter une version en polonais et comptait en ajouter une autre en hongrois prochainement. En 2013, l'équipe avait également fait une série d'améliorations au module de localisation ainsi que des changements visant à optimiser la nouvelle application mobile. On avait également intégré le module stéroïdien à ADAMS en septembre 2013. Enfin, de nombreuses améliorations avaient été faites en décembre 2013 afin d'améliorer l'efficacité du système en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Sotchi. En outre, on avait mis à niveau les applications pour iPhone et Android en décembre 2013 et en février 2014. Certaines améliorations prévues au premier trimestre de 2014 avaient été devancées de quelques mois, soit en décembre 2013. Si la demande pour l'application était forte et les commentaires favorables (une appréciation de 4/5 sur l'App Store et Google Play), le nombre de téléchargements était, quant à lui, plutôt modeste (5 350 à partir du iPhone et 1 200 à partir d'Android). À ce titre, il encourageait tous les membres à promouvoir ces outils au sein de la communauté sportive. Le 1<sup>er</sup> mai, l'AMA avait lancé la version 3.6 d'ADAMS. Ses fonctionnalités améliorées – notamment celles des AUT et des laboratoires – reflétaient les commentaires des utilisateurs.

En 2014, l'équipe ferait de nombreuses améliorations aux modules hématologique et stéroïdien. Découlant des commentaires des partenaires, de tels changements permettaient d'améliorer l'efficacité du PBA. Le nouveau système pour les affaires juridiques et la gestion des résultats comblerait les lacunes du système actuel. Enfin, la version 3.8 d'ADAMS proposerait des améliorations en vue du nouveau système mobile des formulaires électroniques de contrôle du dopage. Le projet de formulaires électroniques servirait de fondement à l'élaboration de la nouvelle interface de transition entre ADAMS et les autres systèmes et permettrait aux OAD de gérer électroniquement les ordres de mission et le processus de contrôle du dopage et d'entrer dans ADAMS des informations antidopage provenant d'autres systèmes. L'équipe ADAMS avait également amorcé des changements dans ADAMS afin qu'ils reflètent ceux du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2015. Ce processus se déroulait bien. À la suite du lancement de l'application ADAMS de localisation des sportifs, l'équipe envisageait d'étendre cette fonctionnalité aux responsables d'équipe et aux agents de sportifs.

En conclusion, il mentionne les projets à venir, notamment l'interface universelle et celle dédiée aux enquêtes. Il ajoute qu'avant 2013, l'AMA n'avait lancé que deux versions d'ADAMS en moyenne chaque année. En 2013, il y avait eu quatre lancements et en 2014, il y en aurait huit. L'AMA avait réussi à livrer des versions de qualité supérieure avec des budgets comparables. L'Agence tenait à réagir aux commentaires reçus dans le passé au sujet de la fréquence des lancements. Enfin, il soulignait qu'ADAMS en était à sa dixième année. La mise à niveau de ce système et l'ajout de fonctionnalités représentaient un grand défi.

LE PRÉSIDENT dit que le terme « défi » était largement utilisé à l'AMA. Il était surpris d'apprendre qu'ADAMS existait depuis 10 ans et trouvait que les améliorations à ce système étaient remarquables.

LE DR PASCUAL dit que ses questions portaient sur les exigences pour l'AMA d'offrir à la communauté d'autres options des TI, en vertu du nouveau Code. D'abord, en quoi cela aiderait-il l'AMA à surveiller le personnel d'encadrement potentiellement sanctionné en vertu des nouvelles dispositions sur l'association interdite avec un individu sanctionné? Et comment l'AMA pouvait-elle aider les OAD à en savoir plus sur les individus sanctionnés? ADAMS renfermerait-il des informations précises sur ces individus? Les OAD pourraient-elles les consulter?

Son autre question concernait l'article 14.5. Il y était stipulé que les OAD pouvaient utiliser tout autre système approuvé par l'AMA. De quoi voulait-on parler ici? S'agissait-il de l'interface universelle? Considérant une connexion possible entre ADAMS et cette interface universelle, était-il juste de dire que les OAD pourraient utiliser leurs propres systèmes sachant qu'ADAMS pouvait extraire les informations de ces systèmes?

Il demandait si l'AMA serait chargée du projet de formulaires électroniques. Les partenaires pourraient-ils télécharger le logiciel pour y accéder ou devraient-ils s'adresser aux concepteurs même? Comment se ferait la mise en œuvre de ce projet?

M. POUND remercie la direction d'avoir organisé cette présentation intéressante. Il notait qu'on envisageait de créer une application permettant aux gérants et aux entraîneurs de fournir des informations sur la localisation. Qu'advierait-il si un gérant indiquait la ville de Montréal à une date spécifique, mais qu'il se trouvait à Toronto et manquait un contrôle? Le sportif n'avait-il pas sa part de responsabilité dans pareille situation? Un sportif qui autorisait un gérant ou un entraîneur à transmettre des informations sur sa localisation devait s'attendre à ce type d'erreurs. Celles-ci pouvaient affecter son dossier.

M. BUDGETT dit que le Mouvement sportif était ravi des améliorations apportées au système, qui avait été très efficace à Sotchi. Sa question portait sur la conservation et la ré-analyse des échantillons. Il se demandait si l'AMA pouvait examiner deux points. Le premier, d'ordre technique, concernait l'accès continu et l'autre, d'ordre technique et juridique, concernait la disponibilité des données pertinentes pour la sélection efficace d'échantillons aux fins de ré-analyse lorsqu'un sportif changeait de juridiction.

M. VARADKAR notait que l'un des aspects importants était le développement de l'interface permettant un échange de données entre ADAMS et d'autres systèmes, plus particulièrement SIMON. Il demandait des précisions sur la progression de ce dossier.

LE PRÉSIDENT invitait M. Zaier à répondre aux questions des membres.

M. ZAIER dit que le projet de l'interface universelle était prioritaire. Un protocole pour son utilisation serait mis en place. L'interface serait bidirectionnelle ou unidirectionnelle, dépendamment de l'évaluation juridique du système. En tant que première composante considérée par l'AMA pour l'interface universelle, le projet de formulaires électroniques servirait d'élément de validation. L'interface pour le projet de formulaires électroniques serait ouverte à tout autre système voulant établir une connexion avec ADAMS et y soumettre des informations. L'AMA s'affairait pour l'ensemble des organisations.

Il dit qu'une nouvelle version de l'interface dédiée aux affaires juridique serait mise en place. La fonctionnalité d'extraction des données de l'interface des affaires juridiques en vue de leur intégration dans ADAMS serait améliorée.

Il dit que la transmission d'informations sur la localisation des gérants ne serait pas considérée dans le nouveau système. M. Robertson pouvait fournir plus de détails à ce sujet. La localisation des sportifs fournie par les sportifs serait prise en compte dans le nouveau système.

LE PRÉSIDENT rappelait aux membres qu'une copie papier de cette présentation était disponible.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur ADAMS.

### **10. Rapports d'activités des départements**

#### – 10.1 Science

LE PRÉSIDENT invitait le Dr Steinacker à présenter son rapport. Membre du Comité Santé, médecine et recherche, celui-ci représentait le professeur Ljungqvist, en convalescence à la suite d'une chirurgie à la hanche.

##### 10.1.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE DR STEINACKER transmettait les salutations du professeur Ljungqvist à tous les membres du Conseil de fondation. Concernant le Passeport biologique de l'Athlète, il dit que le module hématologique était efficace et se voulait un outil important pour surveiller les profils présentant des fluctuations anormales. Ce module avait été mis en place par 36 OAD et 15 FI, principalement les grandes FI. Le module stéroïdien avait été lancé et

comprenait les profils de tous les sportifs soumis à des contrôles d'urine, et près de 11 000 formulaires de contrôle du dopage. Seuls les formulaires de contrôle du dopage entrés dans ADAMS pouvaient être utilisés. Cet aspect demeurait problématique.

La veille, il avait été décidé que les gaz rares, xénon et argon, seraient intégrés à la Liste des interdictions, vu la découverte de leur utilisation durant les JO de Sotchi. Ce nouveau mécanisme de dopage impliquait l'érythropoïétine et la formation du sang. Le Comité souhaitait une inclusion diligente de ces deux gaz sur la Liste des interdictions.

La Liste des substances et méthodes interdites 2015 était actuellement en phase de consultation jusqu'au 8 juillet. Les commentaires des partenaires seraient ensuite examinés attentivement par le groupe d'experts Liste à la fin du mois d'août. Une version provisoire serait ensuite soumise à l'examen du Comité Santé, médecine et recherche puis à l'approbation du Comité exécutif en septembre.

Le Comité Santé, médecine et recherche avait aussi abordé les projets de recherche. Cette année, l'AMA avait reçu plus de soumissions qu'anticipé, soit 116 projets, ce qui représentait une hausse de 64% par rapport à deux ans auparavant. Les tâches d'évaluer et de choisir étaient plus complexes. Le département Science comptait proposer des modifications à la phase d'évaluation, vu le nombre important de projets. L'AMA souhaitait maintenir ses standards de qualité élevés en matière d'évaluation des projets. Plus de la moitié des ressources du département Science étaient consacrées aux laboratoires antidopage et à l'élaboration de documents techniques connexes au Code. Il fallait aussi veiller à leur mise en œuvre. Pour ce faire, l'AMA devait visiter et conseiller les laboratoires, surtout les nouveaux laboratoires. Il ajoute qu'une Conférence avec l'industrie pharmaceutique se tiendrait au Japon, en janvier. L'événement était important.

Concernant le département médical et les AUT, il soulignait les points suivants : la révision du Standard international pour l'AUT, le processus de mise en place, la supervision des AUT, le Symposium pour les présidents de CAUT à Paris, les 23 et 24 octobre, événement accueilli par le CNO français. Enfin, il tenait à remercier les autorités japonaises qui avaient accepté d'accueillir la rencontre avec l'industrie pharmaceutique.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

##### 10.1.2 Science

Question couverte au point 10.1.1.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

##### 10.1.3 Projet de Liste 2015

Question couverte au point 10.1.1.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le projet de Liste 2015.

#### – 10.2 Medical

##### 10.2.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

Question couverte au point 10.1.1.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

### 10.2.2 Médical

LE DR VERNEC dit que les membres avaient en leur possession un document de quatre pages concernant les affaires du département médical. Il dit que le Symposium sur l'AUT était prévu les 23 et 24 octobre à Paris. Les derniers événements du genre remontaient à 2005 et 2009. Celui de cette année, dont le programme serait disponible dans les jours à venir, était destiné aux présidents de CAUT.

Il poursuit avec un compte rendu sur le Passeport biologique de l'Athlète, et plus précisément sur le module stéroïdien. Il rappelait que le Passeport était un outil permettant de détecter indirectement le dopage sans la recherche spécifique de substances interdites. Le Passeport permettait de cibler certains paramètres ou encore de mener à la poursuite de violations des règles antidopage. Le module hématologique était en vigueur depuis 2009 et plus de 40 OAD – la moitié étant des FI – utilisaient les programmes. On se concentrait surtout sur les sports d'endurance (athlétisme, cyclisme, ski, etc.). De 2008 à 2013, on avait recensé 340 cas positifs de dopage sanguin, soit près de deux fois plus qu'avant l'introduction du Passeport. Ces cas incluaient ceux pour les agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA). De ces 340 cas, 53 étaient des cas positifs dans le cadre du programme du Passeport biologique de l'Athlète.

Les processus et principes du module stéroïdien, en vigueur depuis cette année, étaient les mêmes que ceux du module hématologique. On comptait quelque 20 000 échantillons d'urine correspondants dans ADAMS, et ce, pour les quatre premiers mois de l'année. Tous les échantillons d'urine étaient jumelés à un formulaire de contrôles du dopage dans ADAMS, ce qui permettait d'associer un nom au sportif (un numéro BPID) et ensuite de générer un passeport stéroïdien. Sans formulaire de contrôle du dopage, seuls des résultats individuels étaient possibles. Ces formulaires étaient nécessaires pour produire tout profil. Tous les calculs étaient automatisés dans ADAMS. On utilisait des valeurs de référence individuelles plutôt que des valeurs de la population générale. Ce faisant, on réalisait moins d'analyses par SMRI inutiles et on multipliait les chances de démasquer les tricheurs. Il explique que la ligne bleue figurant sur la diapo correspondait aux rapports T/E. Des rapports de 1 : 1 étaient normaux, alors que les rapports supérieurs à 4 : 1 étaient considérés comme atypiques et exigeaient une analyse par SMRI. Les données à l'écran étaient celles d'un athlète dont les niveaux étaient naturellement élevés; tous ses résultats, sauf un seul, dépassaient le rapport de 4 : 1. Pareil cas engendrerait plusieurs analyses par SMRI ou, à tout le moins, plusieurs discussions avec les OAD et les laboratoires. Il fournit deux autres exemples détaillés à ce sujet.

Il ajoute que le document technique, approuvé la veille, était une composante fondamentale du module stéroïdien.

Il ajoute que le système était intégré dans une base de données unique, à savoir ADAMS. Ce système calculait automatiquement toutes les informations entrées par les nombreuses organisations antidopage ou laboratoires et exigeait peu de travail administratif outre celui d'entrer les informations du formulaire de contrôle du dopage. Comme toutes les informations se trouvaient dans ADAMS, le rôle de supervision de l'AMA était simplifié.

Malheureusement, lorsque les OAD n'utilisaient pas ADAMS et de surcroît qu'elles n'entraient pas les informations du formulaire de contrôle du dopage dans le système, cela compliquait les choses. Sans ces informations, associées à un échantillon, on ne pouvait pas créer de profil longitudinal. On avait donné des directives et des conseils aux laboratoires sur la marche à suivre dans une situation du module stéroïdien sans l'utilisation d'ADAMS. Il répétait qu'une non-utilisation d'ADAMS était très désavantageuse pour l'ensemble de la communauté antidopage.

Le Dr Vernece explique ensuite en détail les deux scénarios possibles en cas de résultat atypique du passeport. Il précise que dans le cas du module stéroïdien, l'expertise se situait principalement au niveau des laboratoires. À ce titre, l'AMA incitait

les OAD à collaborer avec des laboratoires associés à une unité de gestion du PBA (UGPBA). Ces UGPBA pouvaient recommander des contrôles efficaces et stratégiques, gérer les passeports, compiler la documentation et émettre des résultats atypiques du passeport. Les UGPBA engendraient des coûts, mais au final, elles favorisaient l'efficacité visée par l'AMA. Il souligne que le Passeport permettait de réaliser moins d'analyses inutiles et plus de contrôles stratégiques.

Le module stéroïdien fonctionnait comme prévu, ce qui le ravissait. L'AMA disposait de peu de statistiques à ce stade, mais ce module semblait répondre à ses exigences. On avait dénombré moins d'analyses par SMRI, mais autant de résultats positifs pour la SMRI. Il restait encore quelques ajustements à apporter, notamment dans ADAMS. Certains étaient prévus en septembre. L'AMA devait aussi favoriser l'engagement des OAD qui avaient leur part de responsabilité, dont celle d'entrer les informations des formulaires de contrôle du dopage dans ADAMS afin de garantir l'efficacité du module stéroïdien. Certaines FI n'utilisaient pas ADAMS, mais entraient les informations des formulaires de contrôle du dopage dans le cadre du PBA. L'entrée des informations était cruciale.

LE PRÉSIDENT notait que le professeur Dvorak souhaitait poser une question.

M. GENDALL dit qu'au nom du ministre et de l'ONAD néo-zélandais, il voulait soulever deux points au sujet des informations du profil du PBA. Celui-ci n'était efficace que si toutes les OAD avaient automatiquement accès à toutes les informations des profils de leurs athlètes. Or, cela n'était pas le cas à l'heure actuelle. Le concept dans ADAMS d'organisation de tutelle des passeports limitait l'accès des ONAD aux profils de leurs propres athlètes. On remarquait aussi que certaines FI refusaient de partager ces profils. Le paragraphe 1.4 faisait référence à des ententes de réciprocité, mais l'exercice était fastidieux. Si certaines instances refusaient de partager, le processus ne serait pas efficace et découragerait les ONAD de prendre part au programme du PBA ou de réaliser leurs activités de gestion des résultats en vertu du Code. Le PBA/ADAMS donnait aux sportifs un accès trop aisé et rapide à leurs profils. Certains individus mal intentionnés pouvaient s'en servir à mauvais escient pour passer entre les mailles du filet. C'était comme si on laissait des individus suspects gérer des données cruciales leur permettant de ne pas être démasqués. Tels étaient les deux points qu'on lui avait demandé de soulever. Il laissait à l'AMA le soin d'évaluer les ajustements possibles au PBA et à ADAMS afin de corriger ces lacunes.

LE DR VERNEC répond que les questions de tutelle et d'accès avaient leur raison d'être pour nombre de raisons. Il devait y avoir une organisation tutelle responsable du passeport. Lors d'un contrôle antidopage affichant un résultat positif, l'autorité de contrôle était responsable de toutes les étapes, et ce, jusqu'à la gestion des résultats. Un profil longitudinal s'apparentait à un jeune enfant. Celui-ci devait avoir un parent responsable, quelqu'un qui veillait sur lui et qui coordonnait ses activités. Par respect pour les sportifs, on ne pouvait permettre à toutes les organisations d'effectuer des contrôles, sans coordination aucune. Les partenaires avaient soulevé nombre de questions fondées. Dans la version 3.7, des changements étaient prévus relativement à l'accès en lecture seule. Une instance non responsable du passeport pourrait obtenir d'une FI un accès en lecture seule aux dossiers, aux profils et aux rapports d'experts. Si un tel accès lui était refusé, cette instance pourrait s'adresser à l'AMA. Pour l'heure et jusqu'à l'adoption de cette approche, la FI était l'organisation de tutelle par défaut. Éventuellement, tout nouveau profil serait confié à la tutelle de l'ONAD si celle-ci était la première à effectuer le contrôle. D'autres changements étaient possibles.

Concernant l'accès par les sportifs à leurs propres profils, cette question avait soulevé nombre de discussions houleuses en 2009. Les points de vue variaient. Certains croyaient que les athlètes ne devaient pas consulter ces dossiers tandis que d'autres étaient d'avis qu'ils devaient avoir plein accès à toutes les informations de leur passeport. Dans une certaine mesure, cette question était d'ordre juridique. Les données biologiques appartenaient aux sportifs et ceux-ci pouvaient les consulter de plein droit. Cette question ne l'inquiétait pas outre mesure, car l'AMA surveillait de près ceux qui

consultaient ces informations. Quant aux tricheurs ultra-sophistiqués, ils finiraient éventuellement par développer des systèmes parallèles. À des fins antidopage, l'AMA devait travailler dans les limites juridiques permises et permettre aux sportifs de consulter leurs informations.

LE PROFESSEUR DVORAK remerciait le Dr Vernec pour son excellente présentation. Il tenait à préciser que la question n'était pas si simple. On avait réuni des médecins, des scientifiques, des responsables d'OAD et des experts des laboratoires afin de se pencher sur cette question. Le *British Journal of Sport Medicine* avait publié un dossier à ce sujet. Il recommandait aux membres d'en prendre connaissance. Son collègue avait soulevé un point intéressant sur la coordination, la tutelle et l'accès aux données. Il dit que la FIFA, à l'instar de nombreuses instances, avait très peu d'expérience en la matière et ne connaissait pas les impacts à long terme du PBA. On croyait néanmoins qu'il pouvait être un puissant outil de dissuasion, et ce, malgré un accès aux données longitudinales accordé aux sportifs. Comme son collègue, il croyait que les tricheurs sophistiqués trouveraient toujours des moyens pour échapper au système. Fort heureusement, ils ne constituaient pas la majorité.

À l'heure actuelle, la base de données renfermait les profils de quelques 2 000 joueurs de football de la Ligue des champions, de l'Euro 2012, des diverses compétitions de la FIFA. En outre, la FIFA réalisait des contrôles hors compétition auprès de tous les joueurs participant à la Coupe du monde. La FIFA comptait comparer les données recueillies à l'aide de la méthode proposée par le Dr Vernec. Le processus était très complexe. Il était important de collaborer avec les experts des laboratoires, les scientifiques et l'AMA, mais surtout de ne pas s'attendre à des résultats du jour au lendemain. Il faudrait un certain temps pour mettre tous les éléments en place. Son organisation était responsable du football et devait avoir accès aux données afin de comprendre le contexte et tout ce qui se passait au sein de son sport. Il soulignait l'importance des communications efficaces et d'une bonne compréhension de la confidentialité du système afin d'éviter toute forme d'abus.

LE PRÉSIDENT dit que cette intervention d'un expert en la matière était fort appréciée et utile.

LE DR STEINACKER dit que personne n'ignorait le fait que les tricheurs voulant accéder à ce type d'informations prenaient tous les moyens possibles pour y arriver. Le modèle permettrait d'en apprendre davantage sur les changements chez les sportifs. Le passeport sanguin fournissait beaucoup d'informations et permettait aux FI et aux OAD de dresser un tableau de la situation dans la population. Ces informations étaient cruciales et devaient être affichées avec prudence. Le module conférait plus de responsabilités et constituait, à son avis, une avancée très importante.

LE DR VERNEC remerciait les membres pour leurs commentaires. Il admettait que la question était complexe. Il remerciait le professeur Dvorak et la FIFA pour l'organisation de la réunion de décembre et les informations à propos du BJSM. Ces initiatives renforçaient le programme. Initialement, le processus du PBA était anonyme dans le but de protéger les sportifs. Mais, dès qu'un profil anormal était décelé et qu'une batterie d'experts réclamaient des évaluations plus poussées, on pouvait contacter le sportif pour qu'il explique ces irrégularités. Par la suite, une foule de variables et d'informations entraient en ligne de compte pour comprendre et expliquer la situation.

LE PRÉSIDENT remerciait la FIFA pour tous ses efforts. Il souhaitait au professeur Dvorak des événements réussis le mois suivant au Brésil.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

## – 10.3 Éducation

### 10.3.1 Rapport du président de Comité Éducation

M. MOSES dit qu'il était heureux d'assister à sa première réunion du Conseil de fondation en tant que président du Comité Éducation. La veille, il avait eu l'occasion de faire une présentation aux membres du Comité exécutif. Le seul bémol à son tableau était qu'il se trouvait à cette table pour de tristes raisons : le décès de M. Ed Jurith. Apprécié de tous, ce dernier avait fait un travail remarquable. Il transmettait ses meilleures pensées à la famille de M. Jurith et était persuadé que tous les membres du Comité exécutif en faisaient autant.

Il poursuit en disant que le Comité Éducation s'était réuni les 3 et 4 avril à Montréal. Il s'agissait de sa toute première réunion à l'AMA. Il avait passé quelques jours avec M. Koehler et avait échangé avec le personnel de l'Agence. Ses discussions avec les membres du Comité Éducation avaient été remarquables et nombre de sujets intéressants avaient été couverts. Le Comité Éducation avait accueilli M. Ben Sanford, membre du Comité des sportifs de l'AMA. Celui-ci avait partagé son point de vue sur l'antidopage. Le fait qu'un sportif prenne part à cette réunion permettait à ceux qui n'étaient pas athlètes – ou qui n'évoluaient pas dans le monde du sport – de mieux comprendre le point de vue d'un athlète sur le dopage. M. Sandford avait avoué que les contrôles du dopage, les informations sur la localisation, les déclarations sur les allées et venues faisaient partie du quotidien des sportifs et des Olympiens. Ils y pensaient au quotidien, car ils ne savaient jamais à quel moment un contrôle aurait lieu. M. Sandford avait aussi parlé de la vie d'un sportif, de l'importance du Comité Éducation et de la sensibilisation des sportifs.

Parmi les conclusions de cette réunion : le Comité des sportifs et le Comité Éducation avaient convenu d'échanger les ordres du jour de leurs réunions respectives. Les athlètes étaient au cœur des activités de l'AMA, ils savaient ce qui se passait véritablement sur le terrain, ils étaient les clients de l'AMA. Il avait échangé avec Mmes Scott et Bokel et avait promis de poursuivre les échanges pour le bien des sportifs.

Il précise que le dossier des membres renfermait un rapport complet des activités du Comité Éducation. Il en ferait un court survol.

Le Comité Éducation croyait que les initiatives en éducation devaient conserver leur côté ludique et attrayant. L'AMA devait trouver des moyens de mobiliser les sportifs de haut niveau. En outre, il avait été recommandé que l'AMA élabore des lignes directrices ou principes afin de renseigner les OAD sur l'implication des sportifs. Le Comité croyait aussi que le rôle des modèles dans la promotion du sport propre était crucial. En outre, le Comité proposait l'utilisation de vidéos ou d'autres moyens pour promouvoir tous les aspects des contrôles antidopage, tant auprès des sportifs d'élite que des jeunes athlètes. Il proposait aussi d'inviter des athlètes d'élite et des porte-paroles à divers événements afin de sensibiliser aux questions antidopage. Les jeunes sportifs entendaient rarement parler d'antidopage (responsabilités, mesures à adopter, pièges à éviter, etc.) dans le cadre de leurs compétitions, ils en entendaient surtout parler dans les quotidiens lorsqu'un athlète testait positif. Il était donc important de recourir aux médaillés olympiques, aux champions nationaux et aux héros pour toucher et sensibiliser les jeunes.

Le Comité Éducation souhaitait continuer de développer les outils d'évaluation afin d'aider les partenaires à mesurer l'efficacité de leurs programmes d'éducation.

Le Comité Éducation tenait à remercier le partenariat pour l'Éducation, réunissant l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le CIP, le Comité international du Fair-Play et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport, pour leur apport dans l'élaboration d'une trousse pour les enseignants. Il s'agissait d'une excellente initiative. Le Comité tenait aussi à ce que les organisateurs de grandes manifestations sportives soient au fait de leurs responsabilités en matière d'éducation et s'assurent que les jeunes soient sensibilisés et bien informés.



Les membres s'étaient aussi penchés sur tous les outils éducatifs développés par l'AMA, dont Entraîneurs Franc Jeu, ALPHA, les trousseaux, etc., tous aussi utiles les uns que les autres. Plus l'AMA rejoignait de personnes (entraîneurs, médecins, entourage du sportif), mieux c'était. Le Comité encourageait le département Éducation à continuer de promouvoir et d'améliorer ces outils.

Le Comité avait aussi passé en revue les lignes directrices pour les programmes d'éducation et d'information et avait formulé une série de commentaires. On avait colligé ces commentaires aux fins de suggestions plus élaborées.

Le Comité recommandait, pour 2015, trois projets de recherche en sciences sociales qui seraient axés sur la création de programmes d'intervention efficaces. On souhaitait étudier les effets de la légitimité des règles antidopage sur les sportifs. Autrement dit, on voulait savoir si ces règles importaient aux yeux des sportifs. On voulait connaître leur perception, ce que ces règles signifiaient pour eux, s'ils y croyaient, comment ces règles pouvaient être renforcées, comment elles modifiaient leurs attitudes, quelles étaient ces attitudes et ainsi de suite. Le Comité souhaitait aussi en savoir plus sur les croyances des sportifs, si ces règles constituaient un facteur dissuasif ou un véritable casse-tête. On souhaitait en savoir plus sur les mesures de dissuasion auprès de l'entourage du sportif, ses attitudes, comment l'entourage parvenait à convaincre graduellement les athlètes de prendre des vitamines, par exemple, puis des suppléments puis d'autres substances comme des anti-inflammatoires, des acides aminés, et éventuellement des stéroïdes anabolisants, des facteurs de croissance et de l'EPO. Le Comité avait demandé des recherches à ce titre.

Essentiellement, le Comité Éducation cherchait à demeurer proactif et à explorer les secteurs nécessitant de la recherche. L'objectif au final était de comprendre.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Moses pour sa présentation.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

#### 10.3.2 Éducation

M. KOEHLER fait mention du partenariat formé avec la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) et le Comité organisateur des Jeux mondiaux universitaires de Gwangju 2015. L'objectif de ce partenariat était d'élaborer un manuel électronique à l'intention des étudiants universitaires. Le financement total de 25 000 \$ provenait du comité organisateur. Le projet était piloté dans sept universités sur cinq continents. L'AMA attendait les commentaires des professeurs impliqués afin d'améliorer le manuel. Celui-ci pouvait être consulté en ligne. L'AMA comptait utiliser les travaux de l'UCAT et voir comment elle pouvait jumeler les deux projets, une fois la phase pilote complétée.

Il poursuit en parlant d'ALPHA, un nouveau programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage. Destiné aux sportifs d'élite, ce programme était disponible en ligne et renfermait des informations sur les rôles et les responsabilités des sportifs, l'éthique, l'apprentissage fondé sur les valeurs, sans oublier une évaluation des comportements des sportifs à l'égard du dopage. Plus qu'une référence rapide en éducation, l'outil exigeait un investissement sérieux de la part des sportifs. Il espérait que cette approche interactive suscite leur intérêt.

En outre, il dit que l'AMA avait mis sa mallette des médecins sur sa plateforme d'apprentissage en ligne. Elle serait finalisée en juin ou en juillet 2014. Les membres seraient informés des développements à cet égard.

Enfin, l'AMA comptait revoir son programme Entraîneurs Franc Jeu en 2015 afin de le rendre accessible depuis les plateformes iPad et Android.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur l'éducation.

#### – 10.4 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER précise que le dossier des membres renfermait son rapport complet. Il en ferait un court survol. Dans un premier temps, il dit que les progrès des ORAD étaient notables. Les ORAD effectuaient davantage de contrôles et offraient des formations orientées sur la mise en œuvre du Code 2015. Outre l'AMA, plusieurs mettaient la main à la pâte. Parmi les partenaires, on comptait le Conseil olympique d'Asie (COA) qui avait organisé la III<sup>e</sup> conférence pour les ORAD et qui étudiait divers moyens pour développer les capacités et l'efficacité des ORAD. Le COA avait aussi élaboré un programme d'échange pour les ACD ainsi qu'un programme pour les administrateurs afin de favoriser la participation des ORAD à divers événements en Asie. L'AMA collaborait avec l'Association des CNO et espérait collaborer avec les Comités olympiques européens (COE), l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Organisation sportive panaméricaine (OSP).

Parmi les autres marques de soutien en Asie, on notait celle du gouvernement japonais qui avait versé une contribution additionnelle de 132 000 \$ cette année pour le développement des ORAD. Depuis 2008, ce pays avait fourni plus d'un million de dollars pour soutenir les ORAD de la région asiatique. Le gouvernement australien avait aussi fait sa part au cours des dernières années en versant 252 000 \$ pour aider l'ORAD d'Océanie. Ce financement avait servi à embaucher du personnel et à lancer des initiatives en éducation dans la région. En outre, la Nouvelle-Zélande, par l'entremise de l'organisme *Drug Free Sport*, avait remis une bourse pour les contrôles à l'ORAD d'Océanie. Antidopage Norvège et CHINADA offraient aussi leur soutien à l'ORAD d'Afrique zone V au Kenya alors que le gouvernement norvégien s'était engagé à aider l'ORAD à trouver du personnel pour ses activités. Il ajoute que l'AMA sollicitait le soutien des ONAD établies pour appuyer le programme des ORAD. À titre d'exemple, il dit que quelques années auparavant l'Arabie saoudite avait investi 25 000 \$ pour l'éducation dans cette région. L'une des ONAD ayant le plus contribué au développement des ORAD était l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD). Celle-ci avait appuyé plus de cinq ORAD et avait réitéré son engagement de soutien en 2014. L'OAD d'Afrique du Sud continuait de soutenir les ORAD africaines de langue anglaise et l'AFLD aidait celles de langue française. L'AMA reconnaissait également le généreux soutien du Canada à la Jamaïque et à certains pays africains. Au nom des 15 ORAD, réparties dans 123 pays, il tenait à remercier tous les partenaires qui contribuaient à leur développement.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait pris part à la Conférence pour les ORAD, un événement des plus réussis. Les efforts et la collaboration étaient remarquables. Cela était encourageant.

M. PENGILLY souhaitait soulever un point se rapportant à la recherche en sciences sociales. Il était au fait que des recherches se faisaient sur la prévalence du dopage. Il demandait des précisions à cet égard.

M. KOEHLER lui répond que l'AMA échangeait régulièrement avec l'IAAF et qu'elle attendait des échos sur les conclusions de ce projet de recherche.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le programme de développement antidopage.

#### – 10.5 Gouvernements

LE DR AL KONBAZ informe les membres qu'une réunion s'était tenue le 30 avril 2014, soit sept mois après la quatrième Conférence des parties de l'UNESCO. L'objectif principal de cette réunion spéciale était de discuter de la Conférence de 2015. Au terme des discussions, il avait été recommandé que la Conférence soit à nouveau organisée au siège de l'UNESCO en 2015. Lors de la cinquième session, il serait proposé d'organiser la rencontre de 2017 à l'extérieur de Paris. Parmi les autres sujets de discussion : la responsabilité des états parties en vertu de la Convention, les défis en matière de conformité et les lacunes à ce titre, un retour sur la pertinence des articles 8 et 10 de la

Convention, les pistes d'amélioration en matière de conformité. En outre, les membres avaient assisté à trois présentations d'experts. La première portait sur les suppléments, dont l'usage posait problème. Il s'avérait que de 10 à 15% des suppléments en France renfermaient des substances interdites. La Liste était complexe et difficile à utiliser comme outil de dissuasion. Il arrivait même que les athlètes comprennent mal les enjeux liés à l'usage de suppléments. Les membres avaient donc recommandé de simplifier la Liste, autrement dit d'en faire un document plus compréhensible pour les sportifs. Il avait également été proposé de créer une base de données mondiale à l'usage des états parties afin d'aider à éradiquer le dopage involontaire. Les états parties alimenteraient cette base de données en fonction de leurs expériences et y accéderaient depuis une application mobile, éventuellement offerte aux sportifs. Ce projet, jugé important, n'avait pas encore été présenté à l'AMA. Des pays comme le Royaume-Uni, la Suisse et l'Australie disposaient de bases semblables pour les médicaments. L'objectif était de fournir le plus d'informations possible aux athlètes. Le Secrétariat avait aussi reconnu la pertinence de ce projet. En tant que président de la Conférence des parties de l'UNESCO, il croyait qu'une telle initiative aiderait grandement les sportifs. Le seul bémol : certaines compagnies ajoutaient des substances interdites à leurs produits afin de mousser leurs ventes. Le bureau croyait que cette option méritait d'être explorée.

La deuxième présentation, offerte par un expert des sciences sociales et du dopage de l'Université Paris Ouest, proposait d'étudier la conformité d'un nombre donné de pays financés par le Fonds volontaire de l'UNESCO. On en compterait 5 en 2014, puis 25 en 2015 et 2016. Il dit que son collègue, M. Schischlik, fournirait plus de détails à ce sujet un peu plus tard. Le bureau croyait que la recherche en sciences sociales constituait une composante clé d'une stratégie de prévention efficace.

La troisième présentation portait sur un système logique. Un expert du milieu avait présenté le système logique actuel, la conformité actuelle et l'historique en matière de conformité. Son collègue, M. Schischlik, fournirait plus de détails sur la proposition. Le bureau avait pris connaissance de cette proposition et des ajustements requis. Il remerciait toutes les parties impliquées.

Au nom de l'UNESCO, M. SCHISCHLIK tenait à féliciter Sir Reddie et le Dr Stofile pour leur élection aux postes de président et de vice-président de l'AMA. Selon lui, son intervention au nom de l'UNESCO était cruciale afin de présenter l'évolution de la convention antidopage au sein de l'organisation. Il explique que l'UNESCO avait connu une grave crise financière et que son financement avait été réduit de 30% après l'admission de la Palestine comme État membre. Malgré la précarité du budget et de la situation des membres du personnel, le directeur général avait promis d'octroyer les mêmes budgets – et les mêmes effectifs – au Secrétariat de la Convention de l'antidopage, ce qui était remarquable.

Il souhaitait revenir sur certains points de la présentation du Dr Al Zonbaz. La seule tâche de l'UNESCO était de veiller à une surveillance efficace de la Convention internationale sur le dopage dans le sport et à la crédibilité des résultats rapportés. Lors de la réunion du bureau tenue à Paris, les membres s'étaient penchés sur la crédibilité des réponses aux 28 questions du sondage Web et sur l'engagement des États membres à ce titre. Le mentorat par les pairs, tout comme les activités de l'AMA par l'entremise des ONAD, était essentiel. Il aimerait voir ce type de mentorat par les gouvernements se développer. On visait à améliorer cette dimension.

Il poursuit en disant que l'un des projets présentés le 23 mai au comité d'approbation pour le Fonds volontaire de l'UNESCO concernait précisément la révision des politiques et des législations nationales, de même que les différentes règles en place afin d'améliorer la situation de la lutte contre le dopage dans le sport. Une telle amélioration se ferait par le moyen de mentorat par les pairs. Son collègue, le Dr Konbaz, avait mentionné deux articles de la Convention portant sur le trafic et l'usage de suppléments alimentaires. Leur supervision était très difficile, parce qu'ils n'étaient pas dans le ressort des ministères du Sport, mais plutôt dans celui des ministères de la Santé, de la Justice ou d'autres ministères. Cela posait problème. La Convention internationale se distinguait

beaucoup de Code mondial antidopage, en ce sens qu'elle exigeait des gouvernements qu'ils se penchent sur des questions qui ne touchaient pas le sport. Cela était complexe.

Au sujet du projet de recherche en sciences sociales mentionné par son collègue, il dit que l'UNESCO souhaitait évaluer plus attentivement la situation afin de bien interpréter les informations fournies par les États membres dans le système. L'UNESCO cherchait à mieux comprendre certains points qui n'étaient pas clairs. On songeait à reformuler ou à adapter les questions afin que le sondage soit plus efficace. Parmi les points importants discutés à la réunion, il notait la façon dont les États membres arriveraient à composer avec l'article 22 du Code mondial antidopage révisé (Participation des gouvernements). Comment les États membres ayant ratifié le Code 2005 ajusteraient-ils leurs politiques et législations nationales dans le respect des nouvelles dispositions du Code 2015? Cette question importante revenait toujours sur le tapis et devait être abordée à la Conférence des parties en 2015.

Il réitérait l'importance de s'engager dans le projet d'éducation soulevé par M. Koehler. L'objectif n'était pas nécessairement de créer de nouveaux outils, mais d'intégrer graduellement l'éducation antidopage fondée sur les valeurs dans les programmes scolaires. L'UNESCO avait un mandat d'éducation et collaborait avec les autorités du milieu de l'éducation de tous les pays.

Les points de son intervention étaient prévus dans le cadre de la révision du protocole d'entente de l'UNESCO avec l'AMA. Ce dossier progressait.

Concernant le point 11 à l'ordre du jour (prochaines réunions), il demandait s'il était possible de discuter des dates au moment de planifier la réunion du Conseil de fondation de novembre afin d'arrimer cette rencontre avec la Conférence des parties.

LE PRÉSIDENT dit qu'il comprenait les défis rattachés aux suppléments. L'AMA vivait les mêmes difficultés et comprenait la complexité de cette question. Il remerciait M. Schischlik pour son intervention.

LE DR AL KONBAZ dit qu'il existait des dissemblances juridiques entre le Code 2015 et la Convention de l'UNESCO. Il n'était pas expert en la matière, mais croyait nécessaire d'envisager une solution. Il proposait que l'AMA et l'UNESCO collaborent afin de passer en revue la Convention et sa conformité avec le Code révisé et d'examiner les dissemblances.

MME BATTAINI-DRAGONI dit qu'elle était très satisfaite du rapport de l'UNESCO. Elle confirmait que le Conseil de l'Europe collaborait avec l'UNESCO sur la question de surveillance. Elle souhaitait parler d'une initiative importante touchant la protection de l'intégrité du sport, en soulevant au passage la Convention imminente du Conseil de l'Europe sur les matchs truqués et les paris illégaux. Depuis quelques années, le Conseil de l'Europe s'affairait à préparer un instrument juridique à ce titre, en étroite collaboration avec nombre de partenaires, dont le CIO, Interpol, l'Union européenne, et d'autres partenaires importants. Elle soulignait la participation de nombreux pays autres que les 47 États membres du Conseil de l'Europe, à savoir les États-Unis, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Israël, le Bélarus et le Maroc. Le Conseil de l'Europe préparait les dernières étapes et comptait lancer les inscriptions lors de la réunion des ministres du Sport, prévue en Suisse en septembre. Ses collègues intéressés à en savoir plus à ce sujet pouvaient la consulter pendant la pause.

LE PRÉSIDENT remerciait les membres pour leurs interventions. Il était au fait de l'implication et du soutien du CIO dans le cadre de cette convention. Il répétait à quel point il était important de collaborer aussi souvent que possible afin d'offrir aux athlètes du monde des services et des politiques adéquates.

Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les gouvernements.

## – 10.6 Fédérations internationales

### 10.6.1 Compte rendu sur les fédérations internationales

M. DONZÉ dit qu'il jumellerait ses deux rapports dans sa présentation, celui sur les FI et l'autre sur le bureau régional européen. Il dit que le bureau régional était situé à Lausanne, en Suisse, un endroit stratégique sur le plan géographique qui permettait d'effectuer la liaison avec les FI, les organisations chapeautant les FI, nommément l'ASOIF, l'AWOIF, l'ARISF, SportAccord et d'autres instances basées en Europe comme les Comités olympiques européens (COE) et l'ORAD d'Europe de l'Est.

Le bureau régional avait connu un début d'année très chargé avec l'adoption de documents importants à la Conférence de Johannesburg, en novembre, à savoir le Code mondial antidopage et les Standards internationaux 2015. Le bureau avait déployé de grands efforts – et continuerait de le faire – afin de veiller à la mise en œuvre efficace de ces documents cruciaux. Il collaborerait avec l'AMA, plus particulièrement le département des Affaires juridiques, et avec Sport Accord pour mener à bien cet exercice. En outre, le bureau avait encouragé les FI à amorcer leurs activités à ce chapitre, notamment la révision de leurs règles antidopage. L'objectif : s'assurer qu'au 31 décembre, toutes les FI aient mis en place des règles antidopage révisées conformes au Code mondial antidopage 2015. Le bureau avait aussi échangé activement avec les présidents des FI. Il poursuivrait ses rencontres avec le président de l'AMA, afin de renforcer les relations entre l'Agence et les FI. Le bureau avait également contribué au développement des nombreux programmes et activités de l'AMA touchant de près les FI. Il pensait notamment au Passeport biologique de l'Athlète, à divers outils d'éducation y compris ALPHA et à des projets plus spécifiques comme le Document technique pour les analyses spécifiques en fonction des sports, en collaboration étroite avec Messieurs Andersen et Ricketts.

LE DR AJÁN explique qu'à la tenue de championnats continentaux ou mondiaux, sa fédération organisait un symposium sur l'éducation afin de sensibiliser les entraîneurs et les participants à l'antidopage. Il tenait à remercier l'AMA pour ses activités qui, depuis sa fondation, avaient drastiquement changé le portrait de la lutte contre le dopage. Il remerciait au passage l'excellent travail des anciens présidents de l'Agence, Messieurs Pound et Fahey et celui de Sir Craig Reddie, qui comprenaient tous parfaitement les enjeux de cette lutte. Il prenait aujourd'hui la parole dans le but d'informer les membres sur trois points jugés inacceptables par sa FI. D'abord, il croyait que le Code mondial antidopage 2015 serait plus rigoureux et changerait la situation de l'antidopage. Il reconnaissait le fait que certains sports étaient plus enclins au dopage. À ce titre, il y avait des différences notables et disproportionnées entre la quantité et la qualité des contrôles antidopage effectués par les diverses FI. À son avis, il était illogique qu'un sport identifié comme susceptible au dopage effectue des centaines voire des milliers de contrôles antidopage par année pendant qu'un autre, identifié de manière semblable, n'en effectue que 200 ou parfois moins. Logiquement, plus de contrôles engendraient plus de résultats positifs. Les médias internationaux ne parlaient que des violations des règles antidopage. Il demandait à l'AMA de travailler dans le but d'obtenir une harmonisation objective et rationnelle du nombre de contrôles par année au sein des différents sports. En outre, on ne pouvait nier les différences entre le niveau de qualité et le taux d'efficacité au sein des différents laboratoires accrédités par l'AMA. L'IWF savait, par expérience avérée, que des analyses d'un même échantillon pouvaient produire des résultats différents dans deux laboratoires distincts. L'IWF était l'une des rares FI à tester tous ses athlètes avant des Jeux et parmi l'une des premières à avoir mis en place un programme de contrôles hors compétition. L'IWF tenait à s'assurer que les structures seraient mises en place d'avance et que celles-ci seraient fiables. Il comptait sur l'AMA pour rassurer les partenaires à ce sujet.

Autre point important : l'accent mis sur les analyses spécifiques par sport. Il croyait que les fédérations membres opteraient, à juste titre, la voie facile quant au nombre de contrôles et au choix des laboratoires.

Son autre commentaire concernait les ONAD. L'IWF collaborait avec 187 pays membres. À regret, on notait aussi des différences au niveau des activités, de la fiabilité et de l'engagement des ONAD dans les différents pays. Il tenait à s'assurer que tous les partenaires, les CNO, les FN, les FI et les ONAD partagent les mêmes responsabilités en matière d'antidopage et que l'AMA traitent tous les signataires, y compris les gouvernements, sur un même pied d'égalité. Un traitement équitable de tous les partenaires constituait une étape importante dans le processus d'harmonisation. Il était persuadé que l'AMA pouvait apporter des changements positifs.

Il était d'avis que le Code 2015 permettrait une plus grande équité en matière de contrôles antidopage et un partage équitable des responsabilités.

LE PRÉSIDENT dit que le dernier commentaire de M. Aján était très pertinent. Tous travaillaient en ce sens. Au sujet des différences au niveau de la qualité, il dit que le document technique pallierait ces lacunes. Quant à son commentaire sur les médias qui s'intéressaient trop souvent aux violations des règles antidopage, il était tout à fait d'accord avec lui. Les bonnes nouvelles, contrairement aux mauvaises, ne faisaient pas de gros tirages. Nombre de membres à cette table pouvaient en témoigner.

Il comprenait mal son commentaire sur les laboratoires et demandait au Dr Rabin d'apporter des précisions à ce sujet. Le processus d'accréditation et le système d'analyse mis en place par l'AMA permettaient d'assurer une qualité uniformisée des contrôles dans l'ensemble des laboratoires. L'intention du Code était de s'assurer que tous atteignent des standards supérieurs de qualité et d'éviter toute forme de laxisme vers le bas. La qualité prônait. Le Conseil de fondation de l'AMA s'était penché sur une option de différents niveaux de conformité. Il se faisait rassurant auprès de son collègue et lui dit que l'AMA prendrait en compte ses commentaires.

LE DR RABIN dit que la situation soulevée par le Dr Aján était survenue quelques années auparavant. Depuis ce temps, le document technique MRPL avait été amendé. L'AMA devait comprendre que l'objectif était d'harmoniser autant que possible les travaux des laboratoires. Le programme EQAS de l'AMA était l'un des plus rigoureux au monde. Toutefois, l'AMA ne souhaitait pas figer les méthodes analytiques dans les laboratoires puisque cela irait à l'encontre d'une approche novatrice et freinerait l'intégration de nouvelles techniques. L'AMA cherchait constamment à orienter les laboratoires vers des méthodes optimales, d'où sa révision continue des documents techniques. Il tenait à rassurer le Dr Aján au sujet des laboratoires. Ceux-ci étaient très performants et aidaient l'AMA à atteindre des limites très élevées en matière de science analytique.

LE PRÉSIDENT remerciait le Dr Aján pour ses commentaires. L'AMA en tiendrait compte.

LE DR AJÁN remerciait le président pour ces précisions. Sa fédération internationale disposait d'une commission antidopage particulière. Il espérait que sa FI puisse collaborer étroitement avec les différents départements de l'AMA et avec le Comité des sportifs, dont la contribution était très pertinente.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les fédérations internationales.

#### 10.6.2 Compte rendu sur le Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage

M. DONZÉ voulait souligner quelques points d'intérêt au sujet du Symposium de l'AMA pour les OAD, tenu les 25 et 26 mars 2014 à Lausanne. Modeste réunion de FI à ses débuts, cet événement était devenu le plus important rassemblement annuel de la communauté antidopage. Le Symposium réunissait une kyrielle d'OAD, notamment des FI, des ONAD, des ORAD et des organisations responsables de grandes manifestations sportives. Cette année à nouveau, le Symposium avait accueilli un nombre record de

participants. Non moins de 350 participants de 170 OAD s'étaient retrouvés au Palais de Beaulieu à Lausanne dans un objectif commun.

Cette année, le Symposium avait couvert deux thèmes importants. D'abord la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux 2015, puis les nouvelles stratégies et les nouveaux outils visant à améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage dans le sport. Parmi ces stratégies : le Passeport biologique de l'Athlète, les mesures d'éducation, les outils liés aux renseignements et aux enquêtes, etc. La participation active du Comité des sportifs de l'AMA avait ravi l'AMA et les autres participants. On considérait répéter l'expérience. Certains souhaitaient même voir une plus grande implication du Comité des sportifs et des athlètes en général à cet événement. L'AMA tiendrait certainement compte de cette suggestion.

Outre son programme intéressant, le Symposium avait fourni aux participants l'occasion d'échanger et d'accroître leurs connaissances et leurs expertises au chapitre de l'antidopage. L'événement avait également contribué à renforcer la collaboration entre les OAD, les ONAD, les FI les autres OAD dans l'intérêt des sportifs propres. Comme elle le faisait chaque année, l'AMA avait sondé tous les participants afin de recueillir leurs commentaires sur ce symposium. Leur réponse avait été très favorable, ce qui confirmait la pertinence et la valeur de cet événement. Toutefois, l'AMA ne pouvait se reposer sur ses lauriers; elle continuerait de développer et d'améliorer ce symposium. À ce jour, l'événement avait toujours été organisé et géré à l'interne, par le bureau régional européen. Dans les semaines à venir, l'AMA et les organisateurs du symposium évalueraient les moyens de mieux gérer ce symposium sans en compromettre la qualité. Pour l'heure, le prochain symposium était prévu les 24 et 25 mars au Palais de Beaulieu de Lausanne. L'AMA tiendrait les partenaires informés dans les semaines à venir.

LE PRÉSIDENT dit qu'il pouvait certainement confirmer l'intérêt marqué de la communauté pour ce symposium. Il invitait les membres à poser leurs questions à M. Donzé.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage.

#### – 10.7 Bureaux régionaux

##### 10.7.1 Lausanne

Rapport présenté au point 10.6.1.

##### 10.7.2 Le Cap

M. SWIGELAAR informe les membres que son rapport détaillé était dans leurs dossiers. Il tenait à souligner quelques points dignes de mention. En avril, l'ORAD Afrique zone V avait tenu un atelier régional réussi à l'intention des gouvernements et des CNO. L'objectif était de discuter du développement de l'ORAD. L'ORAD avait obtenu un financement de près de 50 000 \$ du Fonds volontaire de l'UNESCO. Grâce au soutien des états membres et de l'AMA, le bureau de l'ORAD avait développé cet atelier. Le Burundi avait soumis sa demande de financement auprès du Fonds – en vertu des procédures en place – et avait reçu du financement pour l'ORAD. À la suite de discussions, le bureau de l'ORAD établi au Kenya avait approché les autorités égyptiennes afin de tenir l'événement. Tous les pays membres de l'ORAD y avaient pris part. La réunion avait donné lieu à des débats enthousiastes et fructueux, ce qui était très encourageant. Tous les participants s'étaient affairés à trouver les meilleures solutions pour répondre aux nombreux défis des pays de la région, pour aider l'ORAD et pour lutter efficacement contre le dopage. Le principal objectif de cet atelier était de réunir tous les intervenants concernés et de se pencher sur le développement de l'ORAD et du soutien à son endroit. La rencontre avait permis aux différents ministres, dirigeants de CNO, membres du bureau de l'ORAD et du Conseil de l'ORAD d'examiner les moyens de développer l'ORAD

de même que le rôle des partenaires actuels et futurs à ce titre. L'événement avait connu un vif succès et avait donné lieu à des recommandations clés axées sur les besoins réalistes et pertinents de l'ORAD dans la région. Les CNO et les gouvernements avaient réitéré leur soutien à l'ORAD et s'étaient engagés à travailler de concert pour partager les responsabilités. Également invitée à la rencontre, l'IAAF avait encouragé l'ORAD pour ses travaux et lui avait fait part de son soutien potentiel à l'aide du programme antidopage de l'IAAF dans la région. L'UNESCO recevrait un rapport du projet sous peu. Il était persuadé que de nombreuses autres ORAD bénéficieraient d'un événement semblable.

Seules de telles occasions de rencontre entre les partenaires permettraient aux ORAD de se développer et de servir les régions. Ce qui était d'autant plus important cette année, considérant la mise en œuvre imminente du Code 2015. Enfin, il remerciait l'AMA pour son indéfectible soutien au sujet des questions de conformité. Sans un tel appui, de nombreux pays s'en sortiraient moins bien.

### 10.7.3 Tokyo

M. HAYASHI dit qu'il soulignerait quelques points importants de son rapport. Le bureau régional de Tokyo remerciait ses partenaires stratégiques dans la région, à commencer par les ORAD. Les six ORAD de la région contribuaient grandement à la promotion des programmes antidopage. Parmi les autres partenaires clés, il nommait le bureau de l'ORAD, les pays hôtes d'ORAD, les présidents et membres des conseils d'ORAD, les CNO, les gouvernements, les associations continentales et olympiques, les organisateurs de grandes manifestations sportives, le Conseil olympique d'Asie, le CNO d'Océanie. Sans le soutien de ces partenaires, le bureau régional aurait eu du mal à atteindre tous ses objectifs. Parmi leurs contributions variées, il notait les programmes d'échange pour les ACD, les camps jeunesse, les événements de sensibilisation et autres initiatives permettant de soutenir et de développer le programme des ORAD. Aussi importante, la coordination efficace avec le Mouvement sportif, le CIO et les comités organisateurs de grandes manifestations sportives.

Il soulignait également le rôle de premier plan du gouvernement qui appuyait financièrement le bureau régional et qui contribuait au développement de politiques antidopage en soutien aux ONAD et aux ORAD dans la région.

En outre, la réunion des membres asiatiques du Conseil de fondation et la réunion intergouvernementale sur l'antidopage contribuaient à promouvoir les politiques de l'AMA, les contributions à l'AMA et le soutien aux activités des ORAD.

La création de la Fondation antidopage asiatique et le financement actif de l'UNESCO témoignaient des activités gouvernementales dans la région. Sa région comptait contribuer au Fonds mis en place par le CIO. Les membres pouvaient voir à l'écran une diapo montrant les contributions gouvernementales additionnelles récentes dans la région. Ces sommes additionnelles soutenaient notamment les programmes antidopage de la région.

Dans sa région, tout comme en Afrique, le soutien de l'UNESCO à l'antidopage – surtout aux programmes d'éducation – était indispensable. Le bureau régional continuait d'encourager les gouvernements à ratifier la Convention de l'UNESCO et à faire des demandes de financement auprès du Fonds volontaire. Il remerciait le Dr Al Konbaz pour son leadership concernant la coopération AMA-UNESCO dans la région.

Sur la prochaine diapo, les membres pouvaient voir l'état des ratifications. À ce jour, 30 pays d'Asie et 14 des 17 pays d'Océanie avaient ratifié la Convention de l'UNESCO. Près de la moitié des états de la région avaient obtenu du financement du Fonds volontaire.

Enfin, il rappelait que l'aide des ONAD développées était essentielle. Les agences antidopage du Japon, de la Corée, de la Chine et de l'Australie se voulaient des modèles à suivre. Tous contribuaient aux programmes à l'échelle bilatérale, régionale et internationale.



#### 10.7.4 Montevideo

MME PESCE informe les membres qu'à l'issue de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg, l'objectif du bureau régional avait été d'informer les partenaires des principaux changements au Code et aux Standards internationaux afin que ceux-ci puissent planifier leur mise en place et améliorer leurs programmes antidopage. Elle poursuit en disant que le troisième Séminaire juridique sur l'antidopage en Amérique du Sud avait été organisé en collaboration avec l'AMA et le ministère des Sports d'Uruguay. Tenu à Montevideo, l'événement avait abordé les activités de l'AMA sur ce continent, de même que la mise en œuvre efficace de règles antidopage conformes au Code. Le séminaire avait également favorisé les échanges entre les différents pays de la région. Parmi les autres résultats de cette rencontre : la volonté de créer un forum de discussion qui permettrait aux participants d'échanger sur les pratiques exemplaires en matière de mise en œuvre du Code.

Elle ajoute que le bureau régional avait assisté à la réunion gouvernementale des ministres du Sport de la région des Amériques, tenue à Santiago au Chili, en mars. Le CADE, le Conseil sud-américain des sports (CONSUDE) et le CID y avaient fait d'excellentes présentations. On avait souligné l'importance d'améliorer le développement des capacités au sein des structures antidopage afin qu'elles puissent se conformer adéquatement aux exigences du Code révisé.

Enfin, elle réitérait que l'éducation demeurait une priorité à l'agenda des gouvernements et des instances sportives de la région. Le Symposium sur l'éducation antidopage, tenu en 2013, avait déclaré le 10 avril comme Journée Franc Jeu. L'objectif était de réaliser une kyrielle d'activités aux accents culturels variés, mais renfermant un message unique sur l'antidopage. La Commission antidopage de Porto Rico avait présenté la première Journée Franc Jeu. Lors de cette journée – rendue possible grâce au soutien du Fonds volontaire de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, du Comité national olympique (CNO) de Porto Rico et du ministère des Sports – le concours « Play True Theatre » avait été mis de l'avant. Amorcé en juin 2013, ce projet en art dramatique impliquait des étudiants de niveau secondaire et des sportifs de partout dans la région. Certains jeunes avaient fabriqué un drapeau Franc Jeu et avaient lu et prêté serment au sport propre au nom des athlètes de Porto Rico.

Enfin, elle dit que la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux 2015 représentait un défi pour tous. Si les programmes antidopage étaient élaborés en collaboration avec l'AMA et les différents pays, il serait possible d'assurer un développement optimal et continu de la conformité.

LE PRÉSIDENT fait remarquer l'interaction efficace entre les bureaux régionaux, les ORAD, l'UNESCO et les gouvernements. Tous contribuaient aux activités de l'Agence.

M. ORTA RODRÍGUEZ informe les membres que le bureau régional soutenait le Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE) – organisme composé de 14 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Cet organisme avait joué un rôle essentiel dans les initiatives mentionnées par Mme Pesces. Il était président depuis quelques mois à peine. Le bureau régional avait contribué à faire passer le message et avait établi les bases pour le développement et l'application des standards et des règles de l'AMA.

M. IRURUETA soulignait également l'importance de tenir des séminaires sur l'éducation. On répétait depuis longtemps que l'un des principaux moyens pour lutter efficacement contre le dopage était le renforcement des valeurs chez les jeunes. Le sport constituait un excellent moyen pour le faire. On devait se servir du sport pour intégrer l'éducation et les valeurs antidopage dans le système d'éducation. À son avis, il était nécessaire de poursuivre les travaux en ce sens. Il importait, en outre, de tenir des réunions favorisant les échanges entre les différents pays. Ceux dont les règles n'étaient pas encore conformes pouvaient tirer parti de l'expertise de pays conformes. Il appréciait les travaux du bureau régional. Une fois réunis, tous les pays deviendraient plus forts pour combattre le fléau du dopage.

## DÉCISION

Il est pris note des comptes rendus  
d'activités des bureaux régionaux.

### – 10.8 Communications

#### 10.8.1 Rapport de la présidente du Comité des Sportifs

MME SCOTT dit que les membres du Comité des sportifs s'étaient réunis à Lausanne en mars, au même moment que le Symposium de l'AMA pour les OAD. On avait orchestré la réunion de la sorte afin de permettre aux sportifs de prendre part au symposium et d'en tirer parti. Cette décision avait porté ses fruits.

Le Comité des sportifs avait accueilli plusieurs nouveaux membres cette année. Elle constatait à quel point l'implication et l'engagement de ce comité étaient grands. La réunion avait donné lieu à nombre de discussions animées et fructueuses. Ce groupe était diversifié, dynamique et bien représenté.

Parmi l'un des principaux objectifs de cette réunion : l'examen du Guide du Code mondial antidopage 2015 pour les sportifs. On ne l'avait pas encore publié, car on devait y apporter d'autres changements. La tâche était colossale. Dans le cadre de ce projet piloté par le Comité des sportifs, on visait à fournir aux athlètes un guide pour mieux comprendre le Code et l'antidopage en général. Fait inusité : les sportifs étaient souvent les moins bien informés dans le milieu. Ce guide leur permettrait de mieux comprendre le Code. Il serait disponible en formats électronique et papier et serait distribué à différents événements et sites de compétition. Le Comité des sportifs se disait satisfait du projet à ce jour. Son contenu était clair et précis. Tous les membres semblaient satisfaits.

Une fois cette question cruciale écoutée, l'éducation avait meublé les discussions. Le Comité des sportifs avait échangé avec M. Moses et le Comité Éducation de l'AMA. Ce partenariat était on ne peut plus productif. Elle était empressée de voir la collaboration entre les deux comités se poursuivre. L'une des préoccupations du Comité des sportifs était sans contredit l'éducation.

Ceci résumait les grandes lignes de la réunion. Le dossier des membres renfermait un rapport plus détaillé. Elle conclut en disant que la prochaine réunion de son Comité se tiendrait dans le cadre des Jeux asiatiques.

M. IRURUETA remerciait Mme Scott pour sa présentation. Il demandait s'il était possible de remettre le Guide du Code à tous les sportifs. Il aimerait le faire traduire en espagnol, étant d'avis qu'un tel document serait fort utile dans sa région. Comme les sportifs, les gérants et les entraîneurs ignoraient souvent les règles en vigueur. Tout effort visant à assurer une bonne compréhension du Code était le bienvenu. Il offrait de veiller à la traduction en espagnol de ce Guide.

MME SCOTT dit que l'objectif était de distribuer ce Guide à un plus grand nombre d'individus possible. Elle veillerait à le faire traduire en plusieurs langues et à le distribuer à tout le monde.

#### 10.8.2 Communications

MME MASSE dit qu'elle soulèverait trois points importants de son rapport. L'année qui s'annonçait était très chargée du côté des activités de sensibilisation. L'AMA prendrait part à sept manifestations sportives. Comme l'avaient témoigné ses collègues un peu plus tôt, l'AMA avait connu un vif succès aux Jeux olympiques de Sotchi. Quatre autres activités de sensibilisation étaient prévues : les Jeux africains de la Jeunesse au Botswana, les Jeux du Commonwealth à Glasgow, les Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing et les Jeux asiatiques d'Incheon. Elle soulignait le fait que 30 représentants d'OAD avaient été recrutés pour prendre part au programme de sensibilisation en 2014. Ceci reflétait la stratégie de l'AMA visant au développement des capacités au sein de la communauté antidopage. Le Modèle de sensibilisation portait ses fruits et nombre de partenaires en faisaient la demande dans le but d'améliorer leurs programmes.

Elle dit que l'AMA avait refondu son Quiz Franc Jeu au cours des derniers mois. La nouvelle version était améliorée. L'AMA développait actuellement un quiz pour les jeunes et prévoyait le lancer aux Jeux olympiques de la Jeunesse.

Enfin, elle dit que l'AMA procédait actuellement à une refonte complète de son site Web. L'objectif : améliorer l'expérience des utilisateurs et optimiser la recherche. Le nouveau site Web serait lancé à la fin de juin.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

#### – 10.9 Standards et harmonisation

M. ANDERSEN dit que l'un des points soulevés en matinée par M. Budgett et le professeur Dvorak touchait la gestion des résultats. Il explique que les données (ou statistiques) dans ADAMS fournissaient des informations sur les résultats d'analyse et sur les résultats atypiques. On en comptait de 3 000 à 4 000. Qu'advenait-il de ces résultats? L'AMA avait commencé à recueillir des informations sur tous les résultats anormaux et atypiques dans un système permettant de fournir des informations sur celui qui avait réalisé le test, le pays, l'autorité de contrôle, le moment du contrôle et le type de contrôle (ciblé ou non, aléatoire, en compétition, hors compétition). On pouvait aussi savoir si un résultat atypique était basé sur des informations sur la localisation. Toutes ces informations étaient très utiles. L'AMA les recueillait et demandait aux OAD de les lui soumettre. L'AMA n'avait à sa disposition que 30% de ces informations. Elle demandait donc aux OAD de lui soumettre ces informations afin de bien comprendre les résultats et de déceler les tendances.

Comme il siégeait à sa dernière réunion en tant que directeur, il tenait à remercier l'AMA de lui avoir donné la chance de faire partie d'une équipe exceptionnelle au cours des 12 dernières années. Il était honoré d'avoir œuvré au sein d'une organisation mue par un objectif si noble : la protection des sportifs propres. Contrairement à nombre d'individus sceptiques ou défaitistes, il croyait fermement que l'AMA marchait dans la bonne voie. Au cours de ses 12 années à l'Agence, il avait vu passer trois versions du Code mondial antidopage, la plus récente étant certainement la plus apte à démasquer les tricheurs et à protéger les sportifs propres. Lorsque les stratégies de mise en œuvre et de conformité seraient mises en branle en 2015, l'AMA aurait tous les outils nécessaires pour conduire cette lutte vers de nouveaux sommets. Le plus grand défi était de veiller à ce que la protection de sportifs propres demeure au cœur de la mission des gouvernements et du Mouvement sportif. Il avait croisé de bonnes personnes à l'Agence et il en garderait de précieux souvenirs. Comme lui, ces personnes qu'ils considéraient aujourd'hui comme ses amis partageaient son objectif de protéger les sportifs propres. S'il quittait l'AMA, il ne quittait pas pour autant le milieu de l'antidopage. Il serait heureux de recroiser plusieurs partenaires dans le cadre de ses activités en Norvège. Il remerciait l'AMA, son personnel, ses collègues, son adjointe dévouée Marilyn, M. Pound, M. Fahey, Sir Craig Reedie, M. Syvasalmi et particulièrement M. Howman pour son professionnalisme et son leadership remarquables. Ses années à l'AMA étaient gravées à jamais dans son cœur.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Andersen pour sa contribution. L'AMA avait côtoyé au cours des 12 dernières années l'un des experts en antidopage les plus respectés dans le monde. Il remerciait la Norvège d'avoir permis à M. Andersen de travailler à l'AMA et espérait que la Norvège l'accueille à bras ouverts dans quelques semaines. S'il avait un peu de temps libre, M. Andersen pouvait peut-être travailler à temps partiel pour le Comité de candidature d'Oslo. Tous tireraient parti de son expérience.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

## **11. Divers / prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT tenait à informer les membres de dates à retenir en 2014. Certains lui avaient fait savoir qu'ils souhaitaient que les réunions se tiennent en milieu de semaine plutôt que le week-end. L'AMA discuterait avec le Dr Konbaz et l'UNESCO afin de choisir une date en novembre qui n'entrerait pas en conflit avec la Conférence des parties. Il croyait sage de ne pas aborder la question des réunions en milieu de semaine pour l'heure, mais voulait quand même tâter le pouls des membres à ce sujet. Il accueillerait leurs commentaires à ce titre d'ici le 15 juin. Les réunions du week-end étaient de plus en plus chargées et ces moments de détente devenaient de plus en plus prisés. Cette année, les réunions survenaient durant un long week-end férié au Canada et le personnel de l'AMA avait sacrifié ce congé pour accueillir les réunions de l'AMA. Il demandait aux membres de soumettre leurs commentaires au directeur général avant le 15 juin. Il préconisait lui-même la tenue des réunions en milieu de semaine.

Il remerciait tout le monde pour leur participation, notamment les interprètes pour leur travail exceptionnel ainsi que le personnel au soutien technique et visuel. Tous avaient contribué à la réussite de la réunion du Conseil de fondation. Il remerciait le directeur général et tout le personnel de l'AMA pour leur accueil, la préparation des documents et toutes les mesures ayant favorisé une réunion fructueuse. Enfin, il remerciait tous les membres pour leurs efforts. L'AMA avait fait beaucoup de progrès, grâce à la participation et à l'engagement de tous. L'AMA aurait bientôt un Code efficace qui servirait sa mission. Il souhaitait à tous un bon voyage de retour.

### DÉCISION

Comité exécutif - 20 septembre 2014,  
Lausanne, Suisse;  
Comité exécutif - 15 novembre 2014, Paris,  
France;  
Conseil de fondation - 16 novembre 2014,  
Paris, France;  
Comité exécutif - 23 mai 2015, lieu à  
confirmer;  
Conseil de fondation - 24 mai 2015, lieu à  
confirmer;  
Comité exécutif - 19 septembre 2015, lieu à  
confirmer;  
Comité exécutif - 21 novembre 2015, lieu à  
confirmer;  
Conseil de fondation - 22 novembre 2015, lieu  
à confirmer.

La séance est levée à 14h15.

### POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE  
PRÉSIDENT DE L'AMA